



BUSSAC Info

N°126 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2016



Toute l'équipe de **BUSSAC INFO** vous souhaite une belle et heureuse année **2017**



ARTISANS - COMMERCANTS

ELECTRICITE

BETIN Electricité
126, route de Chez Tessier
06 11 01 27 49
johan.betin@orange.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

SARL Stéphane GABRIAULT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
sgabriault@gmail.com

Florence COUTIN

Agent Immobilier indépendant
Achat Vente Estimation
06 75 06 58 21
florence.coutin@iadfrance.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes,
St Jean d'Angely et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

FROMAGERIE FINE
Fromages affinés
Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi,
mercredi, vendredi et samedi. Cozes le
mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreauree@orange.fr

JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débaras Maison /
Atelier/Grenier/Grange
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

**MACONNERIE
RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
achat et vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

**M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien int/ext, petite maçonnerie,
carrelage,
peinture, placo, nettoyage, toitures,
façades, jardins...
06 63 45 50 74

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

**PLOMBERIE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

Kévin BRUNETEAU
7b chemin des Chagnauds
Les Ablains
06 67 98 73 33
kevbruneteau17@hotmail.fr

**PLOMBERIE-CHAUFFAGE
COUVERTURE-ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

VENTE DE MIEL

Jean-Louis RENARD
APICULTEUR
10 chemin du Vieux Bourg
0546747912- 0607481625

VIVAL

Paul BELLAND
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
sauf mercredi
dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

emplacement libre

emplacement libre

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 126

Septembre-October-Novembre-Décembre 2016

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Faveau - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 12/09/2016
- Page 6 Conseil municipal du 17/10/2016
- Page 11 Conseil municipal du 13/12/2016
- Page 12 Conseil municipal du 18/01/2017

Informations locales

- Page 15 Etat civil
- Page 16 Informations locales
- Page 19 Infos CDA
- Page 20 Vie paroissiale
- Page 21 Bibli
- Page 22 Ca s'est passé à Bussac
- Pages 23/26 Pages centrales
- Départ à la retraite de Marie-Claude Allinand
- Page 28 CCAS
- Page 31 Le point sur les travaux
- Page 35 Nouvelles de l'école
- Page 39 Accueil Péri scolaire

Foyer rural

- Page 41 Le mot de la Présidente
- Page 42 Activités des sections
- Page 46 Jumelage
- Page 47 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

ATTENTION MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE L'APRES-MIDI !

Ouverture au public Le lundi 09h00 à 12h00

Du mardi au vendredi 13h30 à 17h30

DATES A RETENIR ...

>FEVRIER

05 : 14h30 :Loto organisé par le comité du Jumelage, salle municipale.

14 : 20h30 : Soirée **Théâtre** : « Bonne fête Suzette » par la troupe « Le Clin d'œil », salle municipale.

25 : 14h : Tournoi de **Tennis de table**, salle municipale.

>MARS

05: 14h : **Loto** de la section Rando, salle municipale.

09 : 18h30 :Réunion publique pour la fibre optique salle municipale

19: 10 à 18h : **Bourse à l'enfance** par l'association « Nounous et Bout'choux ».

24 : 20h30 : Soirée **Théâtre** « Le cocu malgré lui » par la troupe « Le Rideau Rouge », salle municipale

AVRIL

09: Course cycliste à Bussac, Minimes, Cadets

>MAI

08 : Cérémonie

19 : Fête des voisins

20 : Expo Créa Bico

>JUIN

04: **Brocante** organisée par le comité du Jumelage

10: **Rando semi nocturne** organisée par l'association « Nounous et Bout'choux » et la section Football du Foyer Rural.

17 : Fête de l'été

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

**la FIBRE à Bussac pour tous:
Réunion publique le 9 Mars à 18h30**

Salle municipale

**Pour savoir quand votre domicile sera
raccordable :**

<http://reseaux.orange/cartes-de-couverture/fibre>

*Pour recevoir des infos de la mairie,
n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au
secrétariat :*

mairie@bussac-sur-charente.com

Les adresses à retenir pour cette édition...

Deux sites internet pour les.seniors :

www.agevillage.com

www.pour-les-personnes-agees.fr

Journée de l'autisme le 2 avril

http://www.autisme-france.fr/577_p_33502/la-france-en-bleu.html

**Nouveaux horaires de la mairie
à partir du 6 février 2017:**

Lundi :9h-12h

Mardi :13h30-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

Jedi: 13h30-17h30

Vendredi : 13h30-17h30

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES
23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

**ELECTIONS LEGISLATIVES
11 ET 18 JUIN 2017**

PLACE DES CHAUMES :

Le jeudi de 17 heures à 20 heures 30

TITIPIZZ

PIZZA AU FEU DE BOIS www.titipizz.fr

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom des élus du conseil municipal, et en mon nom personnel, des vœux de bonheur, santé et prospérité pour l'année 2017 !

Cette année est celle du changement ...à Bussac sur Charente !

En effet, Marie-Claude Allinand quitte son emploi de secrétaire de mairie et profitera dorénavant de son temps après une longue carrière ; nous en parlons dans ce numéro.

Ensuite, la fibre optique arrive chez tous les administrés qui souscriront un contrat auprès d'un opérateur ; une réunion publique qui se tiendra le 9 mars à 18h30 doit nous aider à comprendre le processus de mise en place dans chaque domicile.

Le multiservices, devenu propriété de la commune, va évoluer avec des travaux de rénovation et d'accessibilité à un service étoffé.; l'objectif est de disposer, dans la commune, d'un magasin de proximité assurant des prestations supplémentaires et diversifiées.

Le nouveau plan local d'urbanisme entre en vigueur dans les prochains mois à l'issue d'une réflexion conduite par les élus, les services de l'état, le comité citoyen, accompagnée par un cabinet d'études et le service urbanisme de la CDA.

Le programme d'assainissement collectif se poursuit.

Enfin, une nouvelle course cycliste : Saintes-Lyon vélo vintage, partira de Bussac le 19 Août

Tels sont les événements marquant la nouveauté dans notre commune où, je l'espère, vous continuez de profiter d'une qualité de vie agréable, en bénéficiant bientôt d'une technologie très attendue qui devrait l'améliorer encore.

Bonne année à tous !

Christophe Dourthe

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

1- Demande de subvention auprès du Département pour des travaux d'urgence sur le Chemin communal de Beauchail

Monsieur le Maire fait part des travaux d'urgence à réaliser sur la voirie communale. En effet, le chemin communal "Beauchail" est très endommagé suite à son ancienneté et aux ravinelements des eaux de pluie du printemps dernier. Il présente le devis du Syndicat Départemental de la Voirie qui s'élève à 54 989,98 euros HT soit 65 987,98 euros TTC. Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour notre petite commune de 1 347 habitants avec de faibles ressources et un budget modeste. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant HT de 54 989,98 euros HT soit 65 987,98 euros TTC,
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Révision du zonage d'assainissement de Bussac sur Charente

Le Maire rappelle qu'une étude de zonage d'assainissement a été réalisée sur la commune et que la carte de zonage d'assainissement a été adoptée après enquête publique par le Conseil Municipal le 30 juin 2005. Cette carte, opposable aux tiers, détermine les zones devant relever de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement individuel. Ce zonage d'assainissement avait été établi en concomitance avec le PLU actuellement en vigueur. Compte tenu de la révision du PLU, comportant notamment une diminution des zones urbanisables, une mise en adéquation des 2 documents s'avère nécessaire afin d'assurer un développement cohérent de l'urbanisation avec les techniques adaptées d'assainissement. Le programme de travaux d'assainissement collectif élaboré par le Syndicat des Eaux pourra également être adapté à la révision du zonage d'assainissement.

Le Maire indique également que l'enquête

publique nécessaire à la révision du zonage d'assainissement pourrait être commune avec celle nécessaire au PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De réviser le zonage d'assainissement et d'informer le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime de cette décision

De confier au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime, la réalisation des études nécessaires à la révision du zonage d'assainissement ;

De procéder, le cas échéant, à une enquête publique unique de la révision du PLU et de la révision du zonage d'assainissement ;

D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3- Médecine professionnelle et préventive : autorisation de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour adhérer à un groupement de commande afin de choisir un prestataire pour la surveillance médicale des personnels de la commune

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié fait obligation aux collectivités locales et aux EPCI de disposer d'un service de médecine préventive. La médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques associés à chaque poste de travail, l'état de santé des agents et de donner aux intéressés des conseils sur les risques encourus et la façon de s'en prémunir. Ce rôle peut être scindé en deux axes de travail complémentaires:

- la surveillance médicale des agents
- l'action sur le milieu professionnel.

Pour ce faire, la collectivité peut soit créer son propre service, soit adhérer à un service commun à plusieurs collectivités, soit adhérer par convention à un service de médecine du travail inter-entreprises. La CDA de Saintes, dans le cadre des actions de mutualisations qu'elle cherche à développer, propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes ayant pour objet de choisir un prestataire commun (service de médecine du travail inter-entreprises) pour assurer la surveillance médicale des personnels de la Communauté d'Agglomération et des communes membres qui le souhaitent.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver la participation de la commune de Bussac sur Charente à ce groupement

de commande pour le choix d'un prestataire de médecine professionnelle et préventive et de l'autoriser à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

4- Géoportail National de l'Urbanisme : désignation du Pays de Saintonge Romane comme délégataire pour le versement du document d'urbanisme communal sur le Géoportail de l'Urbanisme

Le Maire expose que,

Vu l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.

Vu les termes de la convention « Urbanisme – SIG » signée entre le Pays de Saintonge Romane et la commune de Bussac sur Charente, qui délègue notamment au Pays de Saintonge Romane la mise en œuvre des moyens nécessaires au respect de la Directive Européenne INSPIRE.

Considérant l'assistance du Pays de Saintonge Romane dans les démarches de numérisation des documents d'urbanisme des communes de son territoire.

Considérant la mise à disposition par le Pays de Saintonge Romane au sein d'un SIG mutualisé de l'ensemble des documents d'urbanisme ainsi numérisés au format CNIG

Compte tenu des nouvelles obligations de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dans un souci de cohérence territoriale, et d'assistance technique SIG auprès des communes de son territoire, assurera le versement sur ce portail national. La commune, en tant qu'autorité compétente, se chargera, après vérification, de la publication finale sur le Géoportail de l'Urbanisme.

De ce fait, il est nécessaire de désigner le Pays de Saintonge Romane comme délégataire du versement des documents d'urbanisme sur le Géoportail National.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne le Pays de Saintonge Romane comme délégataire pour le versement du document d'urbanisme et de ses évolutions futures sur le Géoportail National de l'Urbanisme

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires pour permettre cette délégation

- autorise le Pays de Saintonge Romane à diffuser au grand public via son SIG, ou tout autre moyen, le document d'urbanisme communal, tel que l'exige l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013.

5- Dissolution de l'association "Comité des Fêtes de Bussac sur Charente"

Le Maire informe le Conseil municipal que lors de l'assemblée extraordinaire du Comité des Fêtes de Bussac sur Charente, ses membres ont pris, à l'unanimité, la décision de dissoudre la dite association et de verser à la Commune le solde du compte détenu à la Caisse d'Épargne d'un montant de 467,37 €. Le Conseil municipal prend acte de la dissolution de l'association et accepte d'encaisser ce montant.

6- Logements locatifs sociaux (lotissements La Croix et Les Grands Champs) : examen du bilan et compte de résultat 2015 fournis par la SEMIS

Le Maire rappelle que la SEMIS a réalisé 2 opérations sur la Commune :

1) Pavillons dans le lotissement « Les Grands Champs »

2) Pavillons au lotissement « La Croix ». Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2015, l'opération dégage un excédent de 7 700,98 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2015 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2015 présenté par la SEMIS.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil que l'enquête publique demandée par le Syndicat des Eaux et concernant l'établissement de servitudes pour la mise en place de canalisations d'assainissement collectif au lieu-dit "Les Bacheliers" débutera le 26 septembre 2016 pour s'achever le 11 octobre 2016.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

1- Décision modificative : SDEER travaux neufs d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à la reprise de l'éclairage à "La Rétorie", "Le Jarry" et "Le Petit Jarry" (Dossier ER073-0085) et réalisée par le SDEER, de procéder à l'écriture suivante :

D.	C/21534-041	25 849,76 €
R.	C/16876-041	12 924,88 €
R.	C/1326-041	12 924,88 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Groupama : Indemnisations suite à des sinistres.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a dû faire intervenir un huissier dans une affaire l'opposant à une administrée. Il fait savoir que notre compagnie d'assurance rembourse ces frais soit 445,90 € déduction faite de la franchise contractuelle de 10%. Il fait savoir également que la Compagnie d'assurance propose une indemnisation d'un montant de 2 535,90 € suite au vol commis à l'atelier municipal. Le Conseil municipal accepte ces remboursements.

3- Tarifs de la Salle municipale applicables au 1er janvier 2017.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de réviser les tarifs de la salle municipale et de la pièce de réchauffement chaque année. A ce titre, il souhaite qu'apparaisse dans la convention d'utilisation de la salle municipale une clause définissant les règles d'annulation des réservations par le demandeur. Il propose au Conseil la clause suivante : "En cas d'annulation de la réservation celle-ci devra être faite soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit par courrier déposé auprès du secrétariat contre récépissé. Une indemnité d'annulation correspondant à 50% du montant de la caution sera retenue lorsque l'annulation interviendra moins de 90 jours avant la date de réservation sauf en cas de force majeure dûment justifiée. La Commune encaissera le chèque et restituera le solde par mandat administratif. Lorsque l'annulation interviendra plus de 90 jours avant la date de réservation et quelque soit le motif la totalité du règlement sera restitué"

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil : décide par 14 voix pour, de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle municipale et de la pièce de réchauffement accepte par 11 voix pour et 3 abstentions la clause proposée par M. le Maire et définissant les règles

d'annulation des réservations par le demandeur.

4- Tarifs de location des tables, chaises et bancs.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la location de tables et de chaises est de plus en plus fréquente. Il propose au Conseil municipal une augmentation des tarifs de location du mobilier. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte les tarifs suivants :

chaise : 0,50 € pièce

table : 3,00 € pièce

banc : 1,00 € pièce

5- Examen du bilan et compte de résultat 2015 des logements locatifs sociaux (ancien presbytère) fournis par la SEMIS.

Le Maire rappelle qu'une convention avait été passée avec la SEMIS en date du 13 janvier 1988 pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux. Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent émettre un avis sur les comptes des sociétés d'économie mixte auxquelles elles ont dû faire appel et donner quitus au mandataire pour la période concernée. De plus, la Commune avait apporté sa garantie aux prêts réalisés par la SEMIS pour cette opération. S'agissant de l'exercice 2015, l'opération dégage un déficit de - 35 464,38 €. Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat 2015 et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le bilan 2015 présenté par la SEMIS.

6- Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance statutaire du Centre de Gestion.

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 3 mars 2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour

l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 23 août 2016 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFAXIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 23 août 2016 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFAXIS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité de Bussac sur Charente par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE d'accepter la proposition du Centre de Gestion et d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

PREND ACTE que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6,5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin, autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois.

7- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes : mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.5216-5, L.5211-17 et L.5211-20,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment l'article 136,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

(NOTRe) et notamment les articles 66, 68 I et 76, Vu l'arrêté préfectoral n°16/1652-DRCTE-BCL du 5 septembre 2016 portant modification des statuts de la CDA de Saintes,

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce l'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant, d'une part, de nouvelles compétences obligatoires, et en élargissant, d'autre part, la liste de leurs compétences optionnelles.

Considérant que, la Communauté d'Agglomération de Saintes, en application de l'article L.5216-5 du CGCT, se voit transférer automatiquement les compétences obligatoires suivantes, à compter du 1er janvier 2017 :

-« En matière de développement économique :

actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.» Cette nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » se décline en quatre domaines d'intervention :

- 1°**Les actions de développement économique qui deviennent une compétence exclusive de la communauté d'Agglomération**, l'intérêt communautaire ayant été supprimé. L'article L. 4251-17 du CGCT précise que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

- 2°**La compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » devient également une compétence exclusive de la Communauté d'Agglomération**, le législateur ayant supprimé l'intérêt communautaire qui encadrait jusqu'à présent le partage de cette compétence avec les communes.

- 3°**La compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »**, compétence nouvelle créée par la Loi NOTRe, qui comprend 2 volets :

- **La politique locale du commerce :**
Celle-ci relève du ressort de la seule Communauté d'agglomération. Bien qu'aucune définition ou précision n'ait été apportée sur les contours de cette compétence, elle aurait trait entre autres à l'observation des dynamiques commerciales, à l'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial, à l'expression d'avis communautaires avant la tenue d'une CDAC, à la nécessité d'un débat avant toute décision d'implantation d'un nouveau centre commercial.

- **Le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :**

A l'inverse, le législateur a institué une compétence partagée avec les communes en matière de soutien aux activités commerciales. Il appartiendra, donc, au conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire de cette compétence dans un délai de deux ans à compter de son transfert.

- **4° La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomérations en intégrant la compétence développement économique.** Cette compétence recouvre l'ensemble des missions obligatoires des offices de tourisme, à savoir l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique et la coordination des différents acteurs intervenant en la matière. Cependant, cet intitulé ne recouvrant pas l'intégralité des missions qu'un office de tourisme peut exercer, il sera proposé de conserver une partie de la compétence tourisme en compétence facultative.

- **« en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».** Cette compétence, actuellement exercée, de manière facultative et figurant à l'article 6-III-3°) des statuts de la Communauté d'Agglomération devient, à compter du 1^{er} janvier 2017, une compétence obligatoire. Il s'agit d'un simple reclassement de compétence d'un point de vue statutaire. En effet, le périmètre de cette compétence n'est pas modifié par rapport à son périmètre actuel.

- **Enfin la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».**

Cette compétence optionnelle figure actuellement à l'article 6-II-1°-a) des statuts de la Communauté d'Agglomération et devient, à compter du 1^{er} janvier 2017, une compétence obligatoire sans modification de périmètre par rapport à son périmètre actuel. Il s'agit également d'un simple

reclassement de compétence d'un point de vue statutaire.

Considérant que la proposition de modification des statuts consiste à :

- réécrire les compétences obligatoires conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.5216-5 du CGCT comme exposé ci-avant,
- procéder à un reclassement, pour plus de lisibilité, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dans les statuts de la CDA, certaines compétences optionnelles et facultatives étant devenues des compétences obligatoires.

Considérant que pour être effective, la modification statutaire doit être approuvée dans les termes arrêtés à l'article L.5211-20 du CGCT : « *A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement* » (soit les 2/3 des Conseils représentant la moitié de la population ou la moitié des Conseils représentant les 2/3 de la population).

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 15 septembre 2016, une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes suite à la loi NOTRE pour une mise en conformité des statuts avant le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivantes :

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'article 6 – I – 1°) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.
- b) Actions de développement économique d'intérêt communautaire ».

EST REMPLACÉ PAR :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire,

artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Un article 6 – I – 5°) ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE est ajouté :

« Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil. »

Un article 6 – I – 6°) COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES est ajouté.

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

L'article 6 – II – 1°) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE :

a) « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13

b) Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

EST REMPLACÉ PAR :

« Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

III – COMPETENCES FACULTATIVES

L'article 6 –III- 1°) TOURISME :

- « Actions d'intérêt communautaire de mise en valeur du patrimoine touristique

- Création et gestion d'un office de tourisme communautaire

- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique ».

EST REMPLACÉ PAR :

- « Aménagement et mise en valeur de l'Aqueduc gallo-romain

- Gestion d'un office de tourisme communautaire

- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique ».

L'article 6 –III- 3°) GENS DU VOYAGE est supprimé.

La suppression de l'article 6 –III- 3°) GENS DU VOYAGE entraîne une renumérotation des compétences facultatives comme suit :

3°) REFUGE POUR ANIMAUX

- Réalisation de travaux d'amélioration, de grosses réparations et d'extension du refuge communautaire pour animaux

- Participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux

4°) POMPES FUNEBRES

- Création et aménagement d'un centre funéraire et d'un crématorium. Gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium ainsi que des activités accessoires à ces services.

5°) ETUDES EN LIEN AVEC LE PROJET COMMUNAUTAIRE ET PREALABLES A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

6°) PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES – ENTRETIEN ET GESTION DES COURS D'EAU

- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant les cours d'eau et milieux aquatiques concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.

- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux aquatiques et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.

- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques.

- L'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels.

- La réalisation ou le soutien aux travaux d'aménagement et d'entretien hydrauliques concernant les milieux aquatiques contribuant à la gestion des eaux et à l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques du territoire.

7°) PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concernant la protection et/ou la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité concourant à la définition de documents cadres et de programmes d'actions.

- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives aux milieux naturels et à la biodiversité sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.

- La mise en œuvre de toute action de communication ou de promotion se rapportant aux projets ou actions communautaires.

- L'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations ou événementiels communautaires.

- L'acquisition de fonciers, la réalisation ou le soutien d'actions d'aménagement, d'entretien, de gestion, de préservation, de valorisation des milieux naturels s'inscrivant dans un schéma

global, sectoriel ou territorial communautaire.

- La création, la pose et l'entretien de la signalétique et/ou du balisage des itinéraires de randonnées pédestres et/ou cyclables communautaires.

- La création, l'aménagement et l'entretien d'une vélo route voie verte.

8°) MISE EN PLACE DE PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- La réalisation de toute étude générale ou spécifique concourant à la mise en place de projets territoriaux de développement durable sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

- Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives au développement durable sur le territoire communautaire et la création, la gestion et l'animation des outils d'observation nécessaires.

- La mise en œuvre de toute action de communication et de promotion relative au développement durable sur le territoire communautaire.

- L'organisation, la réalisation et/ou la participation ou le soutien à des actions, manifestations ou événementiels contribuant à la promotion et/ou à la mise en œuvre du développement durable du territoire et concernant plusieurs communes du territoire.

9°) COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département, en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes susvisées,

8- Prime de fin d'année du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal stagiaire et titulaire. Le Maire propose au Conseil municipal une prime d'un montant brut de 990,00 € pour les agents CNRACL et une prime d'un montant brut de 925,00 € pour les agents IRCANTEC. Ces montants seront attribués à chaque agent stagiaire ou titulaire au prorata de son temps de travail et de présence. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

9- Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier reçu de la Fondation du Patrimoine qui fait savoir aux collectivités les difficultés qu'elle rencontre sur le plan financier, notamment la perte de la recette que représentait le produit des successions en déshérence. Considérant l'utilité de son action, le Conseil municipal décide de soutenir la Fondation du Patrimoine en souscrivant une adhésion de 100 €. Les crédits seront inscrits de la manière suivante :

C/6574 +100 €

C/6533 - 100 €

10- Aménagements des abords de l'église: demande de subvention au titre du Fonds de revitalisation des petites communes.

Le Maire propose au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement aux abords de l'église ainsi que sur le bâtiment lui-même (pose de gouttières et descentes en zinc et cuivre), il soit établi un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du fond de revitalisation des petites communes.

Il présente les devis dont le montant total s'élève à 41 404 € H.T.

Le conseil municipal sollicite donc une aide financière du conseil départemental pour la réalisation de ces travaux.

11- Aménagement du parking de l'Église : validation du marché

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a signé en date du 14 avril 2016 le marché présenté par l'ETATP Michel PICOULET et qu'il convient de le faire valider par le Conseil. Après s'être fait communiquer les différentes pièces du marché, le Conseil municipal en accepte la validation et autorise Monsieur le Trésorier de Saintes et Banlieue municipale à en assurer le paiement.

12- Aménagement de la Route de Beauchail : examen des conventions de maîtrise d'œuvre et de mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des 2 conventions établies entre le Syndicat départemental de la voirie et la Commune pour l'aménagement de la Route de Beauchail et qu'il a signées le 12 septembre 2016. Le Conseil municipal valide les termes des conventions ainsi libellées :

1) Convention pour mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Route de Beauchail et réalisation des travaux.

2) Convention pour mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains pour l'aménagement de la Route de Beauchail

13- Questions diverses

- 1) M. MARCHAIS informe le Conseil municipal de la proposition faite par Média Plus Communication pour le plan de la Commune. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- 2) M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de M. le Principal du collège A. d'Aubigné qui remercie pour la subvention allouée

par la Commune.

- 3) M. le Maire informe le Conseil municipal que le Tribunal Administratif a désigné le commissaire enquêteur pour l'enquête publique du P.L.U.
- 4) M. le Maire présente au Conseil municipal le devis pour le chauffage de l'église qui s'élève à 3 500 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

1- Décisions modificatives.

a) Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération "travaux de bâtiments". Il propose de réduire les crédits d'une autre opération pour alimenter cette dernière :

C/21318-221 (travaux de bâtiments) 2 000,00 €
C/2182-223 (acquisition de véhicules) - 2 000,00 €
Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 011 (charges à caractère général) sont insuffisants et qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/ 60611 1 000 €
C/60621 2 000 €
C/60632 5 000 €
C/615221 5 000 €
C/61551 7 000 €
C/022 - 20 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Groupama : Indemnisation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a dû faire intervenir un huissier dans une affaire l'opposant à une administrée. Il fait savoir que notre compagnie d'assurance indemnise la Commune pour les frais engagés auprès de l'huissier, soit 223,79 €. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

3- Nomination d'un élu référent sécurité routière.

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet relatif à la lutte contre l'insécurité routière dans lequel il souhaite que chaque collectivité désigne un élu référent. Ce dernier pourra être le relais de la politique locale de sécurité routière et le porteur, au sein de sa collectivité et avec l'appui de la mission coordination sécurité routière, d'actions de sensibilisation de la population. Le Conseil municipal désigne M. Christophe DOURTHE, Maire, comme référent sécurité routière.

4- Acquisition du multiservices.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la convention établie entre la Commune et

l'Établissement Public Foncier Régional, ce dernier s'est porté acquéreur du "Multiservices" Il propose au conseil d'acquérir ce bien pour un montant de 88 011,23 € auquel s'ajoutent les frais de notaire pour un montant de 7 500 €. Le conseil municipal est favorable à cette acquisition qu'il souhaite réaliser au plus vite. Il autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

5- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition du multiservices.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acquis le "Multiservices" pour la somme de 88 011,23 € (sans les frais de notaire). Il propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière du département. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à établir le dossier de demande de subvention.

6- Syndicat de la Voirie : demande de mission de réalisation d'AD'AP.

Le Maire présente au Conseil municipal la convention pour la réalisation d'un agenda accessibilité programmé (AD'AP) élaboré par le Syndicat de la Voirie pour les établissements recevant du public. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager les demandes nécessaires auprès du Syndicat de la Voirie pour obtenir des propositions de solutions et leur estimation financière pour la poursuite de la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé.

7- Terrains communaux sis Chemin de la Favaudière : prix de vente.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu de mettre en vente les parcelles sises Chemin de la Favaudière. Il propose au Conseil municipal de fixer le prix de vente au m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de vendre ces lots à 40 € le m² et autorise le Maire ou son représentant à signer les actes de vente.

8- Suppression et création de poste : modification du tableau des effectifs.

Suite au départ en retraite de la Secrétaire de Mairie au 31 janvier 2017, il est proposé de

supprimer son poste de Secrétaire de Mairie et de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint Administratif 2ème Classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de supprimer le poste de Secrétaire de Mairie à compter du 1er février 2017

- décide de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint Administratif 2ème Classe à compter du 1er février 2017

9- Acquisition de parcelles et inclusion du chemin qu'elles constituent dans le domaine public.

Le Maire informe le Conseil municipal que la SCI Clémant (M. Philippe VIEUILLE) accepte de céder à la Commune, pour un euro symbolique (1,00 €), les parcelles cadastrées section AD n°601 de

4a78ca et AD n°602 de 7a qui constituent le chemin conduisant à 2 habitations. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir. Le Maire propose également au Conseil municipal que ce chemin devienne une voie communale. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

10- Questions diverses.

Motion du Technicentre

Le Maire donne lecture de la motion de soutien prise à propos du Technicentre. Le Conseil municipal en adopte les termes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017

Le Maire ouvre la séance et donne lecture de la lettre de démission de Mme Sandrine SOULET-TOMASI, Conseillère municipale, en date du 18 janvier 2017. Il informe le Conseil municipal qu'il transmettra le courrier de démission à Madame la Sous-préfète de Saintes pour information. Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

1- Multiservices : contrat de bail commercial et montant du loyer.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'acquisition du multiservices situé au 149 Route du Val de Charente, il convient de fixer le montant du loyer. Monsieur le Maire précise que ce loyer est assujéti à la TVA, de même que toutes dépenses et recettes qui y seront afférentes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir le loyer à son prix actuel, soit 744,00 € HT auxquels il y a lieu d'ajouter la TVA soit une somme totale de 892,80 € TTC. Ce loyer est payable mensuellement en termes égaux par virement auprès de la Trésorerie Saintes et Banlieue Municipale, comptable chargé du recouvrement.

2- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article 15 de la loi 38-13 du 5 janvier 1988, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits dans la section d'investissement de la manière suivante :

C/21534	200 €
C/202 opération 218 (Révision du P.L.U)	5 000 €
C/2151 opération 227 (Travaux de voirie)	42 500 €
C/2128 opération 228 (Étang de pêche)	300 €

3- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I).

Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 et notamment son article n°136,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5216-5 listant les compétences des communautés d'agglomération,

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 permettant aux communes de s'opposer au transfert de la compétence "documents d'urbanisme" à l'intercommunalité,

Considérant que l'entrée en vigueur de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 a eu pour effet de modifier le code de l'urbanisme et placer les intercommunalités comme l'échelle la plus adaptée pour élaborer les documents d'urbanisme,

Considérant que 3 ans après la promulgation de la loi dite "ALUR", les intercommunalités deviennent de plein droit compétentes en matière d'urbanisme sauf à ce que les communes membres s'y opposent.

Considérant que l'article L.5216-5 I 2° du CGCT relatif à l'aménagement de l'espace communautaire prévoit une compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" qui a pour effet de rendre l'intercommunalité compétente pour :

– L'élaboration des documents d'urbanisme : POS, PLU, cartes communales, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

– La gestion des documents d'urbanisme : les procédures d'évolution des documents municipaux (révision, modification, modification simplifiée, déclaration de projet, etc.) ou du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I)

- Le Règlement Local de Publicité (R.L.P) : l'élaboration/révision des RLP ou RLPi (règlement

Local de Publicité intercommunal).

- Le Droit de Prémption Urbain (DPU) : le DPU et suivi des Demandes d'Intention d'Aliéner (DIA). Cependant, dans le cas d'un transfert de la compétence de l'EPCI peut décider de redéléguer ce DPU aux communes.

Considérant que le Maire reste seul compétent pour la délivrance des autorisations du droit des sols.

Considérant les conditions dans lesquelles les communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence par délibération dans les 3 mois qui précèdent le transfert automatique soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Le transfert n'aura pas lieu si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération.

Considérant que la Commune de Bussac sur Charente a débattu sur le transfert de la compétence

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence "documents d'urbanisme" à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence "documents d'urbanisme" à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

- De charger Monsieur le Maire d'adresser copie de cette délibération à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

- De demander au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes de prendre acte de cette décision d'opposition.

4- Demande de subvention auprès du Département pour des travaux d'urgence sur le pont de Port Berteau.

Monsieur le Maire fait part des travaux d'urgence à réaliser sur un ouvrage d'art. En effet, le pont qui surplombe la voie SNCF et qui est le seul accès au village de Port Berteau a été endommagé à plusieurs reprises ces dernières années. Très récemment, deux chocs importants ont déstabilisé le parapet à tel point qu'une pierre est tombée sur la voie ferrée. Monsieur le Maire présente les deux devis de l'entreprise BTPS qui s'élèvent à 6 567 euros HT soit 7 880,40 euros TTC. Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour notre petite commune de 1 323 habitants avec de faibles ressources et un budget modeste. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil

départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état du pont. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis de l'entreprise BTPS pour un montant HT de 6 567 euros soit 7 880,40 euros TTC,

- décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5- Travaux d'assainissement aux Guilloteaux : cession d'un chemin privé à la Commune.

Le Maire informe le Conseil municipal que les propriétaires riverains du chemin des Guilloteaux cadastré section AD n°29 (habitations du n°35 au n°39) proposent de le céder à titre gracieux à la Commune afin d'y permettre le passage de l'assainissement collectif. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir. Le Maire propose également que ce chemin devienne une voie communale. Le Conseil municipal accepte ces propositions et autorise le Maire ou son représentant à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

6- Syndicat des eaux de la Charente-Maritime : cession de parcelles communales.

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'assainissement collectif, deux postes de refoulement doivent être implantés sur des terrains communaux. Il propose au Conseil municipal de céder à titre gracieux la parcelle AC n°643 de 66m² et une partie de la parcelle AD n°205 pour 60m². Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

7- Convention pour l'enfouissement de réseaux au village de Chez Tessier.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'enfouissement des réseaux au village de Chez Tessier. Ce projet est mené conjointement par les commune de Foncouverte, Le Douhet et Bussac sur Charente. A ce titre, une seule convention qui a pour but de fixer, avec la société Orange, les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques sera signée pour les 3 communes par le Maire de Fontcouverte. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire de Fontcouverte à signer la dite convention avec Orange.

8- Questions diverses.

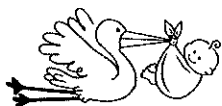
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du

service d'eau potable pour l'année 2015 est consultable sur le site internet du Syndicat des Eaux.

Durant 40 ans, Marie Claude aura assuré de sa présence tous les conseils municipaux conduits par Guy Chapuis d'abord, puis Christophe Durthe. Le conseil du 18 janvier a été le dernier avant de prendre une retraite bien méritée, et les élus ont tenu à « marquer le coup » ce soir là, avec un verre de champagne et un bouquet de fleurs en attendant son pot de départ officiel prévu le 26 janvier.



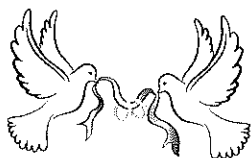
Etat civil



Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

- Malo MARCHAND né le 21 septembre 2016 fils de Benjamin MARCHAND et Fanny PERSEGOL



Mariages

Bussac-Info présente ses meilleurs voeux de bonheur à :

- Réjane SARAZIN et Bernard THOMAS qui se sont unis le 28 octobre 2016



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Madeleine PÉAULT née MONMARSON décédée le 25 septembre 2016
- André VOSSINAT décédé le 12 octobre 2016
- Hélène BRAUD née SAMPIETRO décédée le 23 janvier 2017

RECENSEMENT



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc-fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

INFOS LOCALES

Une nouvelle secrétaire de mairie : Nathalie LEFEBVRE

Marie-Claude Allinand part à l'issue de 40 ans de service.

Aux côtés de Maria Ferreira, qui a travaillé 20 ans à ses côtés, arrive madame Nathalie Lefebvre, adjoint administratif territorial, en disponibilité.



Madame Lefebvre a occupé divers emplois de secrétaire en région parisienne puis à Bouliac où elle a suivi son époux militaire de carrière aujourd'hui retraité.

Elle a été intégrée à la fonction publique territoriale en 2013, en temps qu'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Elle a effectué des remplacements dans plusieurs communes du département, et notamment, à la mairie de Le Douhet, où elle travaille toujours à temps partiel.

Elle effectuera 20 heures par semaine à la mairie de Bussac sur Charente, aux côtés de Maria Ferreira, en complément de sa présence à la mairie de Le Douhet. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes certains qu'elle sera très vite intégrée

Lorsque la mairie est fermée au public, les secrétaires travaillent sur les dossiers que leur confient les élus. L'ouverture du secrétariat au public restera quotidien avec une petite modification les après midi.

Les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi matin : 9 h-12 h (sans changement)

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13 h 30 -17 h 30.

Les Doyens de la commune

Le 11 novembre 2017, nous sommes allés honorer la doyenne et le doyen de notre commune chez eux : **Monsieur Daniel Rateau 93 ans, et Mme Madeleine Audoux, 95 ans** (qui n'a pas souhaité apparaître en photo)

Les minutes filent vite en compagnie de **M. Rateau** et les sujets de conversation ne manquent pas :

Jardin potager ? toujours un peu pour le quotidien mais aussi pour partager...bricolage ? de moins en moins... un petit tour à Montvillant ? juste pour dire bonjour aux moutons...des virées sur la côte ? est-ce bien raisonnable... et la lecture ? Toujours ! pour commenter l'actualité, parler de l'Histoire récente ou ancienne, gaie ou plus sombre...le tout, autour d'une boîte de chocolat offerte par le CCAS et la Commune avec un petit verre de pineau, pineau maison, bien entendu !!



Mère au foyer, **Madeleine Audoux** a suivi son mari gardien de prison puis garde champêtre, de la Vienne, à Saintes et enfin à Bussac depuis 1953. Elle s'est consacrée à sa famille, au jardin, à la basse cour, au tricot et à la couture. En compagnie de son mari, elle a donné aussi beaucoup de son temps à l'église.

Aujourd'hui, elle s'occupe encore de ses 4 poules. Elle est bien entourée par ses voisins et son fils Michel qui vient régulièrement passer quelques jours avec elle.



Vous êtes des Nouveaux Arrivants à Bussac sur Charente ?

L'AVF (Accueil des Villes Françaises) de Saintes et sa périphérie vous accueille et vous accompagne depuis plus de 40 ans. Changer de ville ou de région n'est jamais une chose aisée. L'AVF, association loi 1901, a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants, de les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement en proposant un large choix d'activités culturelles, linguistiques, sportives et manuelles ainsi que d'autres animations ponctuelles. L'association, comptant aujourd'hui plus de 660 adhérents, avec sa quarantaine d'activités, favorise les rencontres, les échanges et vous aide à nouer des relations conviviales.

L'AVF de Saintes peut être complémentaire des activités déjà mises en place dans la commune. Vous pouvez consulter le site internet : <http://avf.asso.fr/fr/saintes> qui permet de découvrir la richesse des activités proposées et vous aide à faire votre sélection.

Afin d'obtenir plus de renseignements, les accueillants (tous bénévoles) sont à votre écoute :
Square Maudet, Porte E ,17100 Saintes. Les lundis, mercredis de 10 h à 11h30 et le jeudi de 15h30 à 17h00 (hors vacances scolaires). Tél : 05 46 74 26 87.

Propriétaires, des aides sont possibles pour vos travaux

Le Département de la Charente-Maritime est soucieux de répondre aux besoins des propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de leur logement et d'élargir l'offre de logement locatifs privés. Pour cela il poursuit son action dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général en partenariat avec l'État et l'Agence nationale de l'Habitat.



Vous êtes propriétaires bailleurs d'un logement que vous n'occupez pas et vous souhaitez,

- améliorer un logement locatif à loyer abordable
- réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35%

le Département de la Charente-Maritime met à votre disposition des moyens pour réhabiliter votre logement et le louer en toute sécurité.

Vous êtes propriétaires occupants d'un logement que vous occupez et vous souhaitez :

- réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie...
- remettre en état un logement dégradé,
- adapter le logement à une perte d'autonomie

le Département de la Charente-Maritime met à votre disposition des moyens pour réhabiliter votre logement.

**Renseignez vous à : Hatéis Habitat Tél. 05 46 56 91 85 ou 02 51 3682 63-hateis@hd-ocean.com
L'Agence nationale de l'habitat (Anah) Tél. 05 16 49 63 14
Direction de l'habitat et du logement Tél. 05 17 83 46 00**



Ecole de musique de l'ADMS

Association pour le Développement Musical en Saintonge

L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE** le directeur, au **06 77 93 04 09** ou **05 46 97 33 96**



- URGENT - SUITE A LA SÉCHERESSE ET AUX SEISMES DES 28/04 ET 17/05

Les personnes qui ont constaté des dommages à leurs habitations ou bâtiments sont priés de se déclarer en mairie pour que la commune fasse la demande d'un arrêté de catastrophe naturelle. sous 15 jours (à ce jour 3 dossiers ont été reçus)

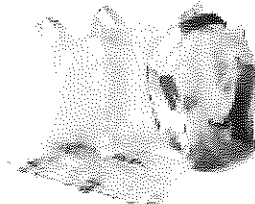
EN 2017, LE TRI SE SIMPLIFIE : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

NOUVEAU JE JETTE DANS MON SAC JAUNE :



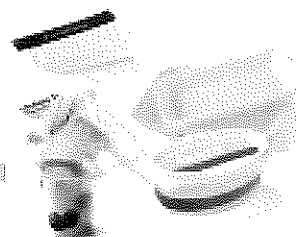
TOUS LES SACS ET SACHETS

sacs de caisse, de congélation,
de produits surgelés, de fromage
râpé, de pain de mie, de bonbons...



TOUS LES FILMS

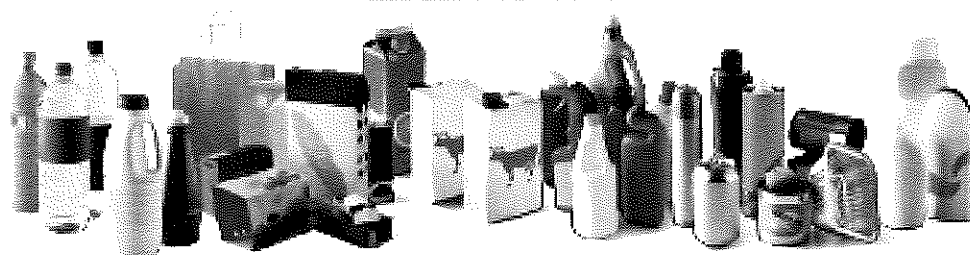
Film alimentaire, film de protection
des journaux, film de protection
des packs d'eau ou de lait...



LES PLASTIQUES RIGIDES

Pots de yaourt ou de crème,
barquettes de viande ou de fromage,
boîtes d'œufs, de fruits
ou de pâtisseries...

ET TOUJOURS...



les bouteilles
alimentaires...

emballages
en papier
carton...

briques
alimentaires...

flacons
de produits
d'entretien...

conserves,
craquelins,
aérosols et
barquettes alu...

et les flacons
de produits
d'hygiène.



ATTENTION ! PAS DE CARTONS BRUNS !

Les cartons bruns (cartons de déménagement, cartons
d'emballages
d'électroménager par exemple) ne sont pas à déposer avec les
emballages recyclables mais en déchèteries.

VIE PAROISSIALE

Pour nous, chrétiens du secteur pastoral de Saintes rive droite, l'année 2016 s'est terminée sur une note très priante, très... joyeuse ! En ce 25 décembre, les murs de Notre Dame de l'Assomption ont résonné des chants de Noël, tandis que l'enfant Jésus était déposé dans la crèche. Nous avons prié pour que la paix et la fraternité s'instaurent enfin, que le monde en soit imprégné et que la violence disparaisse.



Bien heureux, nous avons bénéficié de la douce chaleur du chauffage électrique qui a été fort appréciée par l'assistance et par le père Juhel. Nous adressons notre reconnaissance et nos remerciements à M Dourthe ainsi qu'à son équipe municipale, pour avoir doté l'église de cette installation à la fois sécuritaire et confortable. Vraiment MERCI.

Nous vous informons d'un fait nouveau : à la suite de l'arrivée de notre nouvel Evêque, Monseigneur Georges Colomb, le prêtre responsable de notre secteur, Bertrand Monnard, a été appelé à de nouvelles fonctions. Il occupe désormais le poste de Vicaire Général ; il devient modérateur de la Curie et accompagne les doyennés de Rochefort et la plaine d'Aunis. Il gère également le personnel de l'évêché. En raison de ses nouvelles responsabilités, il sera absent de notre paroisse trois jours par semaine, donc beaucoup moins disponible. Concrètement, il n'y aura plus qu'une permanence du prêtre, une fois par semaine, le samedi matin de 8h 30 à 10h. En ce qui concerne les obsèques, le père Clair Aubron remplacera autant que possible, le Père Monnard. Il en sera de même pour les messes du samedi soir.

Nous vous rappelons quelques adresses, numéros et interlocuteurs :

Presbytère : 13 rue St Palais à Saintes. 05 46 92 07 21, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 18h. Le samedi de 10h à 12h.

Messes : affichage hebdomadaire à la porte de chaque église.

► Les samedis à 18h30 :

- Bussac : 28 janvier, 25 Mars, 9 Avril (Rameaux), 22 Avril
- Fontcouverte : église actuellement fermée en raison de travaux. Pas de date connue à ce jour pour la réouverture.
- St Vaize : 25 Février, 29 Avril
- La Chapelle des Pots : 14 Janvier, 11 Février, 11 Mars, 16 Avril (Pâques)
- Chaniers : 7 et 21 Janvier, 7 et 18 Février, 4 et 18 Mars, 1 et 8 Avril

► Les dimanches à 10h30 Abbaye aux Dames

Messes du 12 Février consacrée à la famille et à la santé. 30 Avril : messe unique à la cathédrale St Pierre en l'honneur de la Saint Eutrope.

Catéchisme : Fabienne Drieu La Rochelle 05 46 92 24 52

Service Evangélique des malades. SEM 05 46 92 07 21 Dimanche 23 avril messe du sacrement des malades (se renseigner au n° ci-dessus)

Aumônerie de l'hôpital : Céline le Guilloux 05 46 95 14 35

TOP Table ouverte paroissiale :

Repas 12h salle de la récluse à Saintes le 4 Février, 1^{er} Avril et 24 Juin

Café dessert 14h même salle le 11 Mars et 20 Mai

Distribution du journal Passerelles. Nous n'avons pas pu assurer la distribution dans toutes les boîtes ; pardon à ceux qui ne l'ont pas reçu. Une aide bénévole nous serait précieuse !

A l'aube de la nouvelle année, nous formulons pour vous tous, habitants de Bussac, pour nos familles, nos meilleurs vœux. Nous aimerions tant que 2017 soit plus paisible, plus fraternelle que 2016. Ce souhait est-il si utopique ?

Meilleurs Vœux à tous, Josette Cazaunau

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE...

Bibliothèque Municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : ils sont fixés en fonction de la demande des enseignants

Inscriptions : Gratuité pour les moins de 18 ans et tous les étudiants (quelque soit leur âge),
5 € pour 12 mois pour les autres personnes

De nouveaux achats ont été faits début décembre.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez lire un livre que la bibliothèque ne possède pas, il est possible, par l'intermédiaire de la médiathèque départementale, d'en faire la demande.

Au mois de décembre :

- la **bibliothèque a été décorée** par les bénévoles, en utilisant entre autres les réalisations de la section Créa brico déco du foyer rural.



- **un concours de dessins de Noël** a été organisé pour les enfants de 3 à 12 ans. 26 enfants y ont participé. Les résultats ont été donnés le 14 décembre au cours d'une petite rencontre.



ÇA S'EST PASSÉ À BUSSAC...

Cérémonie du 11 Novembre 2016



Comme chaque année, Jean Daniaud procède à la lecture des noms des Bussacais Morts pour la France, avec la participation musicale de l'ADMS

Extrait du message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire du 11/11/2016 :

« Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le président de la République a décidé qu'un monument dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs »

Le 11 Novembre 2018, à l'occasion de la centième commémoration de l'armistice de la Guerre 14-18, nous aimerions redonner un visage, une histoire à nos Morts pour la France de Bussac.

Pouvez-vous nous aider ?

Plusieurs possibilités :

► par courriel : mairie@bussac-sur-charente.com

► à la mairie : vos documents seront scannés

► par téléphone au 06 72 73 84 70, nous pouvons également nous déplacer chez vous.

*Nous vous remercions de votre aide.
Josiane Briand et Laurence Besson*

Fernand LOIRY 26 Oct 1914	René FUMERON 2 Sept 1917
Marcel MARLIANGEAS 17 Fév 1915	Emile BERTON 29 Mars 1918
François BUFFARD 18 Mai 1915	Fernand MARSAUX 28 Avril 1918
Pierre DANIAUD 23 Mai 1915	Emile CHADAIL 29 Avril 1918
Léon CARTIER 29 Sept 1915	Gaston BERNARD 9 Juin 1918
Arsène RICHE 29 Sept 1915	Gabriel HOLLET 26 Juil 1918
Antonin RICHE 16 Oct 1915	Georges CUET 31 Juil 1918
Constant TESSIER 20 Nov 1916	Victor MACHEFERT 9 Août 1918
Arsène CARTIER 13 Mars 1917	Maurice RICHE 19 Août 1918
Léon TAILLASSON 16 Avril 1917	Camille FUMERON 14 Oct 1918
Leopold TOURNEUR 15 Avril 1917	Edmond MONGET 17 Mars 1919
Augustin DELAHAY 7 Oct 1916	

Guy BERNIARD 13 Sept 1939	Robert DORIAT 28 Fév 1948
Raymond MONGET 3 Juil 1940	Jacques GUILLAUD 31 Mai 1960

DEPART A LA RETRAITE DE MARIE CLAUDE ALLINAND

Discours du Maire lors du pot de départ officiel de Marie Claude

Mesdames, messieurs, chers amis, chère Marie-Claude,

J'ai le privilège, ce soir, de rendre hommage à une fonctionnaire territoriale qui arrive au terme d'un parcours professionnel de 40 ans...passé au service du public, des administrés et des élus de la commune de Bussac sur Charente.

Elle bénéficie ainsi du dispositif législatif carrières longues.

C'est avec une certaine émotion, que je sais partagée par tous dans cette salle, que je vais tenter de retracer un tel parcours.

Lorsqu'elle intègre le secrétariat de la mairie le 1^{er} avril 1977, ce n'est pas un poisson, à l'âge de 20 ans, Marie-Claude ne s'imagine sans doute pas une seconde l'aventure professionnelle qu'elle va vivre, en succédant à monsieur David.

Bachelière, après avoir travaillé dans le secteur privé et en intérim au centre des impôts, depuis deux ans déjà, elle est recrutée en temps que stagiaire, par délibération en date du 21 avril 1977 « ..elle devra produire un certificat médical... » que je n'ai pas retrouvé dans son dossier, et «sera à l'issue d'une année soit titularisée soit licenciée... »

Comme elle donne satisfaction, elle est intégrée un an plus tard, gravissant les échelons de son grade sur un poste de catégorie A.

Elle exerce son métier à temps non complet d'abord parce que les élus estiment qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit présente davantage et ensuite par choix personnel pour avoir le temps de s'occuper de sa famille.

Marie-Claude fait l'unanimité pour son accueil, sa disponibilité, son écoute, et bien sûr ses compétences.

Elle sert pendant 24 ans Guy Chapuis et les élus qui l'accompagnent ; elle voit se réaliser le développement de la commune, son changement de nom pour la différencier de bussac forêt ; elle assiste à l'extension de l'école publique, la construction de la salle municipale, la création du foyer rural, celle du jumelage avec Oron la ville ; elle est d'ailleurs très investie comme bénévole dans ces deux associations autant que dans le groupe folklorique Aunis Saintonge.....elle est très présente lors de la tempête de 1999 au cours de laquelle elle assure la continuité du service public dans des conditions difficiles.

Elle sert avec la même efficacité le nouveau maire que je suis, élu en 2001 avec une équipe en partie renouvelée.

Elle découvre alors l'informatique : en effet si Guy Chapuis y était hermétique, je lui demande de se former et elle ne me cache pas sa difficulté à s'y mettre....mais le souhait de rester en contact avec ses enfants va être la meilleure aide à l'acquisition des compétences indispensables à l'utilisation de skype.....par exemple !

Marie-Claude a assuré ses fonctions avec constance, elle ne s'est jamais arrêtée de travailler sauf pendant ses congés maternité, et cet été.....le certificat médical initial témoignait sans doute d'un excellent état de santé.

Durant ce parcours, elle a découvert, avec les élus successifs, les nouveaux textes, règlements, circulaires, auxquels elle s'est adaptée ; le plan local d'urbanisme, le schéma et la mise en place de l'assainissement collectif, le schéma de cohérence territoriale, les transferts de compétences successifs entre la commune et l'intercommunalité, passant du SIVOM à la CDC puis à la CDA, la création du RPI Bussac Saint Vaize, bref, elle a tout connu de l'évolution de l'organisation territoriale.

Elle a toujours conseillé les élus et leur a parfois fait comprendre, avec élégance, qu'il serait judicieux de s'entourer d'avis des autorités.....Quel parcours !

Marie Claude a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, la dernière échelon or pour 35 ans de service.....pour 40 ans il n'existe pas de médaille.....

Elle a partagé ses heures de travail avec, depuis 20 ans à ses côtés, Maria, qui va poursuivre cette mission de service public accompagnée par Nathalie arrivée depuis quelques jours....

Marie-Claude, Je te souhaite de profiter aussi longtemps de ton temps libre, en pleine santé, entourée des tiens et notamment des plus jeunes qui ont déjà défilé avec le groupe folklorique auquel tu consacres aussi beaucoup de temps.

Merci pour tout et longue vie de retraitée !!!!!

Christophe DOURTHE , Maire de Bussac sur Charente



Le temps des discours :
Le Maire, sérieux, et retraçant le parcours de Marie-Claude
Les adjoints, moins sérieux, taquinant Marie-Claude avec affection sur son aptitude à parler en quantité...mais aussi en qualité ! Notre jeune retraitée a ensuite tenu à remercier avec émotion toutes celles et ceux qui l'avaient accompagnée pendant ces 40 années professionnelles.



Un indice autour du cou lui a permis de découvrir son cadeau et l'émotion étant là elle n'a pu retenir ses larmes...





Une cérémonie simple et conviviale, à l'image de Marie-Claude...



Ses enfants aux premières loges, fiers de leur maman, Jean-Marc étant derrière son appareil photo et qui nous les a gentiment remises pour que nous puissions faire ces pages centrales...



Après un beau parcours professionnel, voici le temps pour Marie Claude de se consacrer à sa famille, heureuse de la retrouver à temps complet.
Longue et heureuse retraite !



Pour cette occasion les élus avaient réalisé cette affiche afin de montrer à tous les qualités dont avait fait preuve Marie-Claude pendant ces 40 années.

Jean-Luc Marchais et Françoise Durand ont ensuite repris, certains passages du discours du Maire, en évoquant de façon décalée et avec une touche d'humour la personnalité de Marie Claude.

Extrait de leur intervention :

« Dans son discours le Maire a précisé : *Marie-Claude a fait l'unanimité pour son accueil, sa disponibilité, son écoute, et bien sûr ses compétences.*

Il est vrai que nous avons souvent eu des compliments sur la qualité de l'accueil à Bussac. Marie Claude n'a jamais été avare d'explications et a toujours été une excellente VRP de la commune afin d'inciter les gens à s'y installer ! Ses explications, toujours très détaillées, ont d'ailleurs donné lieu à une expression que vous connaissez bien maintenant : le haut débit !

La fibre arrive à Bussac alors que Marie Claude s'en va...comme quoi, tout est bien organisé dans notre commune : un haut débit s'en va,..... un autre arrive ! »

Marie-Claude en quelques mots...

M comme... *Motivée, Mamie*

A comme... *Assidue, Aguerrie*

R comme... *RÉGLO, RETRAITEE !*

I comme... *Impliquée, Investie*

E comme... *Efficace, Enthousiaste*

C comme... *CONSCIENCIEUSE, COMPÉTENTE*

L comme... *Loyale, Loquace*

A comme... *Appliquée, Attachante*

U comme... *Utilité publique*

D comme... *DISCRÈTE, DÉVOUË*

E comme... *Expérimentée, enracinée*

Marie Claude a également fait un petit discours. Ensuite, elle s'est vue remettre un bon cadeau pour effectuer la croisière dont elle rêve depuis longtemps ! La commune, les élus, les collègues, et des Bussacais s'étaient réunis afin de lui offrir ce cadeau de départ pour une retraite bien méritée !

Mot de départ de Marie-Claude

A vous tous, Bussacaises et Bussacais

Au moment où vous lirez ces quelques mots, je ne serai déjà plus à la mairie puisque mon départ à la retraite aura été effectif le 31 janvier.

Je ne voulais pas partir sans vous faire un dernier petit "coucou", à vous, "anciens" administrés qui m'avez toujours connue et à vous, "nouveaux" administrés qui ne m'avez vue que ces dernières années ou derniers mois.

Ce n'est pas sans une vive émotion et une pointe de nostalgie que je quitte ce travail de secrétaire de mairie car j'appréciais beaucoup la polyvalence des tâches à effectuer mais aussi et surtout les relations avec le public.

Des liens très forts se sont même tissés avec certains d'entre vous que ce soit lors d'évènements heureux (comme les mariages où j'ai presque toujours été présente aux côtés des élus qui officiaient) ou malheureux comme les décès.

Mais pour celles et ceux qui ne se font pas à l'idée de ne plus me voir derrière mon bureau, je leur dis qu'ils auront l'occasion de me rencontrer lors de mes balades sur la commune mais aussi lorsqu'il y aura des manifestations municipales ou associatives.

Je vous souhaite une très bonne continuation avec mes collègues Maria et Nathalie qui, je le sais, seront à votre écoute.

J'en profite également, puisque nous sommes dans les derniers jours de janvier, pour vous souhaiter une belle année 2017

Marie-Claude ALLINAND

Vœux 2017

En présence de Fabrice Barusseau, Conseiller Départemental, et du lieutenant Kervanec du SDIS, le Maire a présenté ses vœux aux personnels, aux élus, et aux bénévoles de la commune (CCAS, Foyer Rural, bibliothèque..).



Ce moment a été l'occasion de rendre un nouvel hommage à Marie-Claude Allinand avant son départ, ainsi qu'à Maria Ferreira présente à ses côtés depuis 20 ans, et présenter Nathalie Lefèvre qui remplacera Marie-Claude.



CCAS ...

Attention :
Les assistantes sociales n'assurent plus de permanences à Bussac.
Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous dans les locaux du
Conseil Départemental rue de l'Alma à Saintes.
Pour prendre rendez-vous : 05 46 92 38 38

Aide aux devoirs

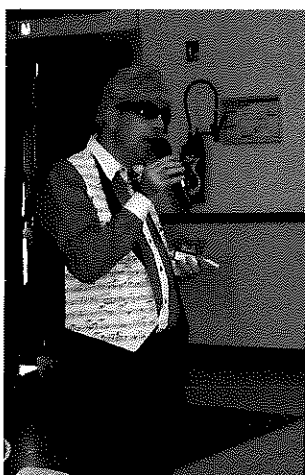
L'aide aux devoirs a commencé après les vacances de la Toussaint.

Chloé Bernazeau et Nolwen Morin-Moreau, toutes deux en terminale, assurent les séances du mardi et du jeudi en aidant des collégiens bussacais à réaliser leurs devoirs. Si vous êtes intéressé pour votre enfant vous pouvez l'inscrire en cours d'année. Renseignez-vous en mairie ! nous rappelons que la participation de 1,50€ peut être prise en charge par le CCAS.



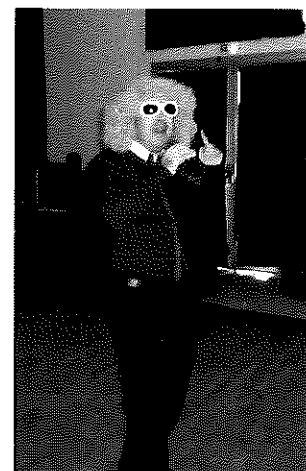
Repas des Aînés du 11 Novembre

Cette année un très bon repas avait été préparé par Sébastien Paillé ancien Bussacais et traiteur à St Savinien. Pendant ce repas les convives ont vu chanter dans la salle bussacaise Michel Polnareff, Serge Gainsbourg, Dalida, Serge Réggianni et bien d'autres, grâce aux imitations très réussies de l'artiste de l'association AMANO qui apportait toujours sa petite touche vestimentaire pour coller au plus près de l'artiste choisi. Il nous a bien fait rire car très doué dans ses imitations.



A la suite de cette représentation les danseurs ont pu se dépenser sur la piste jusqu'en fin d'après midi...

Merci à notre fromager bussacais, Guillaume Jacques, qui perpétue la tradition familiale en offrant le fromage de cette journée dédiée à nos aînés et mise en œuvre par le CCAS et le Conseil municipal, aux petits soins pour leur administrés.



Parrainage 17

Dans notre société actuelle, les liens familiaux sont parfois restreints, notamment dans les foyers monoparentaux ou sans famille proche. En Charente-Maritime, depuis 20 ans, l'association **Parrainage 17** permet à des enfants et des jeunes – grâce au **parrainage de proximité** – de créer des liens privilégiés avec des adultes référents, participant ainsi à leur épanouissement et à leur devenir.

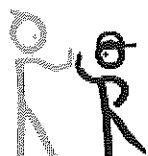
Pour cela, l'association met en relation et accompagne les familles et les parrains-marraines bénévoles, entourés par des professionnels de l'enfance. Le parrainage de proximité concerne **tout enfant/jeune, parent, parrain potentiel de chaque commune du département.**

Le parrainage de proximité, c'est une relation privilégiée qui se construit pas à pas entre un filleul et un parrain, au travers de moments partagés. Il s'inscrit dans une démarche de bénévolat et de solidarité.

Pourquoi ?

Pour répondre aux familles souvent dispersées, parfois isolées.

Pour permettre aux filleuls d'avoir un autre adulte de référence.



Quel objectif ?

Le parrainage de proximité permet de tisser des liens. C'est une ouverture vers de nouvelles expériences de vie.

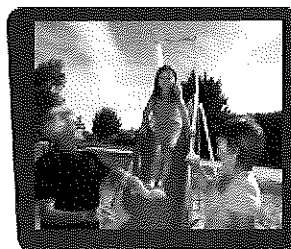
Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité.

Comment ?

Le rythme des rencontres se module au gré des disponibilités de chacun, dans la souplesse et la régularité.

Le parrainage peut prendre des formes diverses :

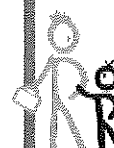
- rencontres,
- visites,
- accueil au domicile...



Qui sont les filleuls ?

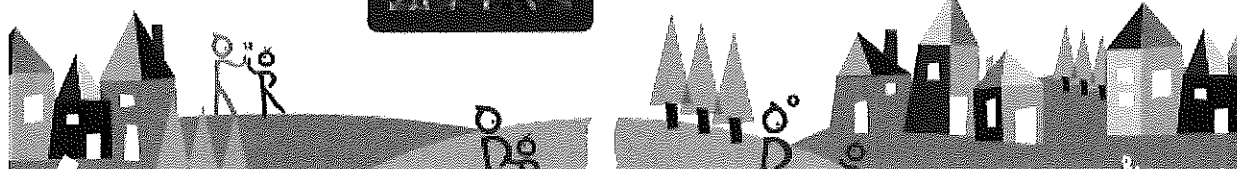
- des enfants ou adolescents, en accord avec leurs parents,
- des jeunes majeurs.

Après validation des demandes, l'association met en relation parents/enfants/jeunes et parrains/marraines puis accompagne les parrainages.



Qui sont les parrains et marraines ?

- Des adultes,
- seuls ou en couples,
 - actifs ou retraités,
 - avec ou sans enfant.



parrainage17
une histoire à partager

parrainage17

5 rue du Bois d'Huré - 17140 Lagord
05 46 51 84 76 - 06 87 65 83 16
parrainage17@orange.fr
www.parrainage17.org

Association pour l'accueil de familles d'hospitalisés



Pour pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, il existe une alternative beaucoup moins onéreuse que l'hôtel, avec les Maisons d'accueil, qui offrent dans un grand nombre de villes, un hébergement confortable à proximité des établissements de soins. A Bordeaux, c'est la maison d'accueil « La Pelouse » en face de l'hôpital Pellegrin, qui propose, en tarif dégressif suivant les ressources (de 20 à 46 euros) le dîner, la nuitée et le petit-déjeuner, le tout dans un climat chaleureux. Association à but non lucratif, vous pouvez prendre contact au 05 56 93 17 33 ou www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr



A Saintes, la maison d'accueil « l'Oasis fleurie » est située en face de l'hôpital et offre des nuitées à 20 € pour 1 personne, 24 € pour 2 personnes et 28 € pour 3 personnes, et met à disposition une cuisine et une salle à manger pour se confectionner soi-même les repas. Contact au 05 46 74 24 71 ou www.oasisfleurie.fr

Recherche terrain pour nos abeilles


L'association Belle Rive est une association d'habitants (agrée Centre Social), qui a pour but d'accompagner leurs projets et d'augmenter leur pouvoir d'agir au quotidien.

Depuis juin 2013, l'association accompagne un groupe d'adultes et d'enfants préoccupés par la disparition des abeilles.

Les abeilles sont le maillon essentiel de toutes les chaînes alimentaires grâce à leurs actions de pollinisation. Si elles disparaissent, nous ne pourrions plus nous nourrir.

Afin d'agir au niveau local, pour notre avenir et celui de nos enfants, un rucher école a été créé pour participer activement à la protection et à la préservation des abeilles (Fabrication de ruches, sorties au rucher, récolte de miel, récupération d'essaims).

L'association Belle Rive est actuellement à la recherche de terrains susceptibles de pouvoir accueillir des ruches (entre 5-9 ruches).



Installer un rucher, des distances à respecter

Les distances à respecter entre les ruches et la voie publique ou le voisinage sont définies par arrêté préfectoral conformément à l'article 211-6 du Code rural et éventuellement précisées par des arrêtés municipaux. Elles varient d'un département à un autre et même d'une commune à une autre. Il faut donc se renseigner auprès de votre préfecture, de votre municipalité ou de votre syndicat local qui connaît parfaitement ces distances.

En règle générale, une distance minimale de 10 à 20 mètres entre les ruches et la voie publique ou les propriétés voisines est exigée. Cette distance peut être amplement augmentée, jusqu'à 100 mètres, si vous êtes situé à côté d'une école, d'un hôpital, d'une caserne...

Si, en revanche, votre rucher est entouré par un mur ou une palissade en planches jointes d'une hauteur de deux mètres obligeant les abeilles à prendre leur envol en hauteur, aucune distance n'est exigée. Bon à savoir si votre terrain est trop exigé.

Nos ruches sont déclarées selon la législation en vigueur, Vous pourrez trouver ci-joint le document concernant la législation d'installation de rucher

Si notre recherche a retenue votre attention, et que vous souhaitiez nous contacter :

CENTRE SOCIAL BELLE RIVE
3 rue du cormier – 17100 SAINTES
05 46 92 93 12 cs.bellerive@orange.fr
site : <http://assobellerive.centres-sociaux.fr>

LE POINT SUR LES TRAVAUX

PLU

Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique de notre PLU a tenu ses permanences en mairie les 6 et 20 décembre et le 6 janvier.

A cette occasion, il a reçu une trentaine de personnes qui sont venues faire le point avec lui sur des situations particulières ou pour l'interroger sur les incidences du PLU sur l'environnement de la commune.

Cette enquête publique s'est déroulée dans un climat serein, les informations sur la révision du PLU ont été fournies à la population tout au long de son élaboration, et des explications données lors de rendez-vous avec les élus.

Suite au rapport qui sera rendu par le commissaire enquêteur, les derniers arbitrages seront rendus et devront être compatibles avec le cadre légal imposé par la loi ALUR en particulier.

Le bureau d'études sera chargé de vérifier cette compatibilité avant de soumettre le document, une dernière fois, aux services de l'Etat chargés de valider notre document.

Un dernier comité citoyen se tiendra le 20 février prochain à 18h00.

Il viendra conclure la démarche engagée visant à impliquer les habitants de la commune dans la réflexion sur les enjeux du PLU.

La mise en œuvre du nouveau document pourrait intervenir à l'horizon de la fin du premier semestre de l'année.



Voirie

Le pont de Port Berteau a été détérioré à plusieurs reprises ces dernières années suite au passage de camions de taille inadaptée.

Ces dernières semaines à deux reprises le parapet du pont a été fragilisé par de nouveaux chocs rendant cette fois l'équilibre des pierres instable et menaçant directement la voie ferrée située en dessous.

La SNCF a pris des mesures d'urgence pour préserver la sécurité des trains.

La Municipalité a porté plainte à la Gendarmerie pour tenter de retrouver les responsables de ces dégradations car un arrêté de circulation régleme la circulation sur ce pont depuis et en interdit l'accès aux camions.

En tout état de cause, c'est la commune qui devra prendre en charge le coût des travaux, ceux-ci concernent en effet une voie communale.



PATA : Après la campagne d'enrobé à froid pour réparer les principales dégradations de la voirie communale, le Syndicat de la voirie est intervenu pour poser le point à temps automatique, consistant à coller des gravillons pour imperméabiliser les zones réparées.

Au total ce sont 50 tonnes d'enrobé à froid qui ont été utilisées pour un montant de 4500€, et un budget de 13000 euros pour le PATA.

Cet entretien annuel est indispensable au maintien d'une voirie en état.

Des travaux de débarnage et de curage de certains fossés ont été effectués à l'automne, ils permettront un meilleur écoulement de l'eau en bordure des voies communales.

Un gros chantier d'élagage a été réalisé sur l'ensemble de la commune. C'est l'entreprise Jagueneau de Juicq qui l'a mené à bien.

Ces travaux ont pour but d'améliorer la visibilité des automobilistes sur les différentes voies et également d'éviter que des branches surplombant les routes ne tombent.

La commune a engagé environ 5000 euros dans ces travaux, la dernière campagne d'élagage remontait à 3 ans.

Taille : les employés communaux ont commencé la taille des nombreux arbres communaux.

La plupart se trouvent en bordure de la RD 114.

C'est un travail long et minutieux qui demande la mise en place de règles de sécurité importantes.



Effacement des réseaux

Les travaux sur la route de Beauchail sont pratiquement terminés.

Des réfections de chaussée ont du être reprises car elles s'étaient dégradées très vite.

A la demande de la Municipalité, le Syndicat de la voirie a travaillé à un projet d'aménagement de cette voie communale en traitant de manière plus cohérente l'écoulement des eaux, les entrées des riverains et l'accessibilité des cheminements piétonniers

Les esquisses ont été présentées au Conseil municipal et le projet final tiendra compte des observations réalisées.

Avant le début des travaux, prévus pour la première partie de cette année, il sera nécessaire de changer la canalisation d'eau potable pour éviter tout risque de fuites une fois les aménagements faites.

C'est le Syndicat des eaux qui prendra cette opération à sa charge.

La coordination de ces deux chantiers permettra d'en réduire les coûts.

Un nouveau chantier d'enfouissement des réseaux va commencer dans le secteur des Bacheliers.

Dans un souci de limiter les coûts de réfection de la voirie, les travaux commenceront aussitôt la fin de la mise en place de l'assainissement à cet endroit.

La voirie ne sera ainsi refaite qu'à l'issue des deux chantiers.



Assainissement collectif

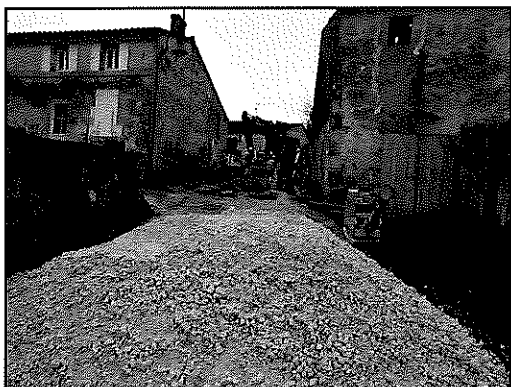


Depuis le mois de juin, le chantier des cinquième et sixième tranches du programme d'assainissement se poursuit.

La partie de la RD 114, délicate à cause de la circulation importante, a été réalisée en priorité, avec à certains moments deux équipes à l'œuvre.

La réfection des chaussées a été réalisée.

Les travaux dans le lotissement des Chaumes et le village des Bacheliers sont également terminés.



La dernière phase va toucher à sa fin prochainement au village des Guilloteaux.

Ce chantier est particulièrement complexe car il se déroule dans des rues étroites et sur des terrains très durs mettant à rude épreuve les équipes de l'entreprise Dubreuilh.

Elles doivent s'adapter en permanence à la nature du sol en utilisant différents types d'engins.

Les conditions hivernales compliquent un peu plus les choses.

Il faut saluer le professionnalisme des équipes présentes et la qualité du travail réalisé.

L'accueil et la patience des habitants des Guilloteaux sont aussi à saluer.



En parallèle, la mise en place des réseaux sur la voie nouvelle des Bacheliers est en cours.

La municipalité a souhaité faire en sorte que les différents aspects de ce chantier soient parfaitement coordonnés. Les travaux ont été réalisés en tranchée commune. Les différents opérateurs sont intervenus simultanément, les coûts de viabilisation ont ainsi été réduits au maximum

Cette voie desservira 6 lots, 3 à vocation d'habitat et 3 pouvant recevoir des artisans.

Leur commercialisation est d'ores et déjà en cours. Pour tout renseignement, il faut contacter la mairie.





La mise en place des canalisations nécessite l'installation de postes de relèvement.

Trois constructions ont été réalisées, l'une aux Chaumes, un autre à l'angle du chemin des Barrats et la troisième chemin de la Fontaine.

Pour cette partie, c'est l'entreprise ATH qui a été retenue

Là encore, les travaux réalisés sont d'une grande qualité.



Il est encore une fois utile de rappeler qu'aucun raccordement d'habitation ne peut être effectué pour le moment. Il faut attendre que toutes les installations soient testées et que les postes de relèvement soient mis en service.

Chaque particulier concerné recevra le feu vert le moment voulu.

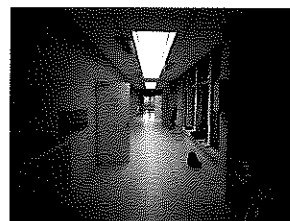
2017 verra le démarrage de la tranche suivante qui concernera les secteurs des Mailleaux et de la Grand Porte.

Ecole

Les vacances de la Toussaint ont permis la réalisation de travaux qui n'avaient pas pu être menés durant les grandes vacances à l'école.

Il s'agissait de remplacer la verrière du couloir et de refaire le sol.

C'est l'entreprise Pérochain de Bussac qui s'est chargée du carrelage et l'entreprise Miroiterie Saintaise qui a changé la verrière.



Logements communaux

La Municipalité a profité du départ d'un des locataires des logements communaux pour remettre en état le jardin



Fibre : Réunion publique le 9 mars à 18h30



Cette fois, c'est la dernière ligne droite pour l'installation de la fibre à Bussac.

Chacun a pu constater depuis le mois de décembre les entreprises à l'œuvre en différents points de la commune.

Les travaux actuels consistent à tirer des kilomètres de fibre soit par les réseaux souterrains, soit en aérien.

Les premiers foyers devraient être raccordés à partir du mois de mars.

Un réunion publique sera organisée avec l'opérateur le 9 mars pour que chaque habitant de la commune connaisse les modalités d'installation et de mise en œuvre.

Pour savoir où en est le déploiement et l'échéance du raccordement de votre habitation, vous pouvez consulter : <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

DES NOUVELLES DE L'ECOLE...

Conseil d'école

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize Conseil d'école du 1er trimestre - Mardi 18 octobre 2016

Composition du conseil

Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – Virginie GENEAU (CM1) – Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ-SOUESNE (PS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) – Blandine MOUNIER (Directrice Saint Vaize + GS/CP) – Nathalie BOUYER, remplaçante de Madame FERRER (CP/CE1)

Représentants des parents d'élèves Saint Vaize : Marina ROUSSEAU – Thiphaine EMERIT – Sabrina BARILLOU

Représentants des parents d'élèves Bussac : GAY Cécile - LE MAO Julien - RENIER Déborah - POMME-CASSIEROU Gaëlle - MANUS Chrystelle - GRENTZINGER Laurence – TOMASI Sandrine - DOUHAUD Emmanuelle

Périscolaire : Bleuette ROBIN (Saint Vaize) – Angélique EMMENECKER (Bussac)

Délégués départementaux de l'Education Nationale : Monique BREGOWY (Saint Vaize)

Mairies : Christophe DOURTHE (Maire Bussac) – Josiane BRIAND (adjointe Bussac) – Michel ROUX (Maire Saint Vaize) – Annie COURAUD (adjointe Saint Vaize)

CDA : Sophie GODET

Excusés : Madame CHARPENTIER Sylvie (Inspectrice de l'Education Nationale) - Henri GAUCHER (DDEN Bussac) – Fanny LAYFESSE (décharge de direction de Monsieur CHARRIER)

En préambule, un rappel est fait sur le rôle des représentants de parents d'élèves et sur la composition, les modalités de fonctionnement et les missions du conseil d'école qui sont définies réglementairement de manière très précise.

Présentation de l'équipe enseignante et du périscolaire

St Vaize

- Enseignants : Blandine MOUNIER (GS/CP + direction) – Christelle CORBRAS (atsem GS) – Nathalie BOUYER (CP/CE1)

- Accueil périscolaire : Bleuette ROBIN (directrice) – Aurélie PORTES (animatrice) – Christelle CORBRAS (animatrice)

Bussac

- Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Direction /CM2) – Virginie GENEAU (CM1) – Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ (PS/MS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) - Mme LAYFESSE (enseignante décharge de direction)

- Accueil périscolaire : Angélique EMMENECKER – Cécilia VADIER (animatrice)

Rased : Sylvie HAMON (Psychologue scolaire) – Isabelle AVRIL (maître E spécialisé dans les difficultés d'apprentissage) – Mélanie LARDY (maître G spécialisé dans les difficultés de comportement)

Effectifs et organisation de l'école : 172 élèves au total sur le RPI

- St Vaize : 48 élèves ; Prévision pour 2017 : 26 CP / 18 CE1
 - classe de GS/CP : 15 GS – 9 CP = 24 élèves
 - classe de CP/CE1 : 9 CP – 15 CE1 = 24 élèves
- Horaires : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h00 – 12h00 (accueil de 8h50 à 9h00) et 13h30 – 15h45 (accueil de 13h20 à 13h30). Mercredi : 8h50 – 11h50 (accueil de 8h40 à 8h50)

Bussac : 124 élèves ; Prévision pour 2017 : + 14 PS à l'école de Bussac / 23 CM2 quitteront l'école

PS	MS/GS	CE2	CM1	CM2
25 élèves	27 élèves	28 élèves	21 élèves	23 Elèves

- Horaires :
 - Maternelle : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 11h45 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h15 – 15h45 (accueil de 13h05 à 13h15). Mercredi : 8h55 – 11h35
 - Élémentaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h55 – 12h15 (accueil de 8h45 à 8h55) et 13h45 – 15h45 (accueil de 13h35 à 13h45). Mercredi : 8h55 – 11h35

Accueil périscolaire / APE :

- APE avec intervenant extérieur : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30
- APE avec le personnel de l'accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30
- APC (activités pédagogiques complémentaires) : mardi et jeudi de 15h45 à 16h30 avec l'enseignant (les activités proposées : aide aux apprentissages, projet particulier en petit groupe)

2. Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre. Chaque école avait son propre bureau de vote et ses listes.

Les votes ont tous été faits par correspondance à St Vaize et principalement par correspondance aussi à Bussac

	Inscrits	Votants	Nuls-Blancs	Exprimés	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus	Taux de participation
St Vaize	88	56	8	48	2	2	63.64%
Bussac	210	108	13	95	5	5	51.43%

4. Règlement du RPI

Le règlement intérieur du RPI reste inchangé. Des interrogations sur les objets que les enfants apportent à l'école (jeux, cartes...). Pour l'école de Bussac, une collation est possible pour les enfants qui ne mangent qu'à 12h45. Pour éviter qu'il y ait des abus, ce point apparaîtra peut-être dans le règlement intérieur.

5. Projets pédagogiques

St Vaize :

- Petit déjeuner à l'école animé par la CDA (dans le cadre du « parcours santé de l'élève ») : importance de l'équilibre alimentaire et du premier repas de la journée.
- Projet de circonscription « autour des jeux collectifs : handball, premiers pas » : amener nos élèves à développer leur aisance corporelle, à se repérer dans l'espace, à se familiariser au changement de

rôle au sein d'un jeu, à repérer une cible à atteindre (dix séances) / possibilité de faire des rencontres avec d'autres classes.

- Projet scientifique de circonscription « la petite fabrique de village » : fabriquer un village à partir de matériaux facilement manipulables comme le carton et le papier (passer du plan au volume, pliage, collage, report de mesures, assemblages, gabarit). Pour la classe de CP/CE1 les défis seront centrés autour de notions "technologiques" liées aux mouvements. Ce projet sera mené en partie avec les intervenants extérieurs « les pt'tits débrouillards »

- Projet pluridisciplinaire de circonscription « se déplacer en sécurité dans son environnement proche » : privilégier l'orientation dans l'espace, le repérage de particularités locales, de dangers potentiels afin que progressivement les enfants s'y déplacent avec des habiletés et des réflexes d'utilisateur (en tant que piéton, en tant que cycliste). L'équipe périscolaire sera associée à ce projet. Réussir à se déplacer en sécurité c'est aborder conjointement quatre grands axes en lien avec nos programmes : Développer ses habiletés motrices en vélo, s'orienter dans son environnement et y repérer des spécificités, acquérir les règles qui régissent la circulation en connaissant les premiers éléments du code de la route, prendre des informations pertinentes au cours de déplacements afin d'effectuer des choix d'itinéraire, de trajectoire.

- Projet classe découverte : du 29 au 31 mai. Ce projet est en lien avec les projets que nous aurons menés sur l'année sur l'environnement et le développement durable. Les activités proposées auront pour thématique l'eau, l'orientation et la démarche éco responsable. Au niveau du budget le coût serait de 5760 € hors transport (devis en cours)

- Marché de Noël

- Projet jardin : embellissement de l'école

- Cycle natation : de avril à juin 2017

- Blog de l'école

- Bibliothèque de Saint Vaize un mercredi sur 2

Bussac :

• PS/MS/GS

- projet jardin dans la cour de l'école (à partir des vacances de la Toussaint)

- Ludothèque : 21 mars (PS) - 30 mai (MS/GS)

- Demande de spectacle au Gallia : la petite casserole d'Anatole (janvier)

- Inscription au projet des Incorruptibles (étude d'albums)

• CE2

- Demande de spectacle au Gallia « mon prof est un troll » (décembre)

- Projet de circonscription : danse avec représentation au Gallia

- Projet développement durable Pêche à l'étang de Bussac

- Projet départemental en anglais Tom et Lili : les classes de cycle 2 ont accès à un site qui comprend des séquences sur différents thèmes (vidéo + échange + tâche à accomplir sur le site) : possibilité d'échange avec d'autres écoles

- Atelier du patrimoine sur l'environnement Bussacais (intervention sous la forme d'une enquête policière)

- Cycle natation : de janvier à avril 2017

• CM1

- Cycle natation

- Projet de circonscription « cont'art » : écrire un conte ou détourner un conte/ projet avec intervenants (mise en scène / décors) / représentation avec les parents / exposition avec les autres écoles participantes

- Spectacle au Gallia

• CM2

- Spectacle au Gallia « mon prof est un troll »
- Projet de circonscription handball (avec intervenants)
- Projet théâtre avec représentation devant les parents (début juillet)

- Péri-scolaire : projet sécurité + séances avec un intervenant sur apprendre à porter secours
- Bibliothèque de Bussac une fois par semaine

6. Budget – coopérative scolaire et crédit CDA

St Vaize : Montant de la coopérative : 1371 € après réception des règlements des familles (408 €)

Bussac : montant de la coopérative : 2811 € après réception des règlements des familles (1082 €)

Crédit CDA :

Fournitures scolaires : 41 € par élève et par an + 80 € par classe

Sorties pédagogiques + transport : 9,09 €/ élève et par an + 1 transport gratuit/classe dans la CDA

Budget abonnement : 150 €

Le maire de Bussac demande s'il pourrait être au courant des commandes de mobilier qui sont réalisées par les écoles (échange d'informations entre la CDA et la mairie)

7. Sécurité et hygiène

St Vaize : exercice réalisé le 4 octobre à 10h30.

Bilan : toute l'école est sortie après 1min30. La mise en sécurité a été faite près du portail. L'appel a été effectué par les enseignants. La cantinière est sortie également.

L'alarme a été donnée à l'aide du système d'alarme installé pour la garderie et l'école.

Un nouvel exercice sera réalisé dans le courant de l'année (personne ne sera prévenu)

Bussac : exercice réalisé le 23 septembre en moins de 2 minutes

Un nouvel exercice sera peut-être réalisé durant la sieste des PS et un autre ou seuls les adultes seront prévenus.

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : cette année nous devons réaliser 3 exercices dont un exercice « alerte – intrusion » pour le plan Vigipirate renforcé.

Saint Vaize

Cet exercice a été réalisé le 17 octobre à 14h en présence de 2 gendarmes et de Monsieur Roux et Madame Couraud. Un scénario avait été élaboré et expliqué en amont aux élèves : au signal, il fallait se cacher et ne pas parler. Cet exercice a été réalisé avec tous les personnels de l'école (péri-scolaire + cantine). Les enfants ont bien réagi et sont restés cachés et silencieux durant 10 minutes. Pour la mise en sécurité, des aménagements devraient être faits au niveau du centre d'accueil péri-scolaire (stores électriques) afin de sécuriser les lieux plus rapidement. Pour les fenêtres des classes et du couloir, des films occultants permettraient que les enfants ne soient pas visibles de l'extérieur.

Deux autres exercices seront réalisés au cours de l'année : Un exercice durant lequel les élèves s'échapperont et un autre durant lequel, seules les enseignantes seront présentes dans l'école.

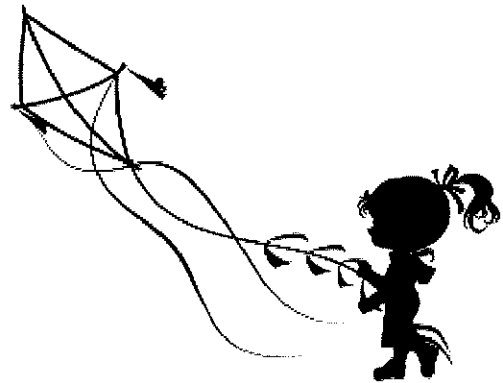
Bussac

Cet exercice a été réalisé le 18 octobre à 10h30. Le scénario élaboré pour les élèves de la maternelle était de se cacher pour que Monsieur Charrier ne les trouve pas. Pour les élèves de l'élémentaire, il fallait se cacher et rester silencieux face à un danger éventuel. Il y a eu transfert du signal d'alerte classe par classe car un signal unique n'était pas possible. Pour la mise en sécurité, des aménagements devraient être faits au niveau des fenêtres (élèves visibles)

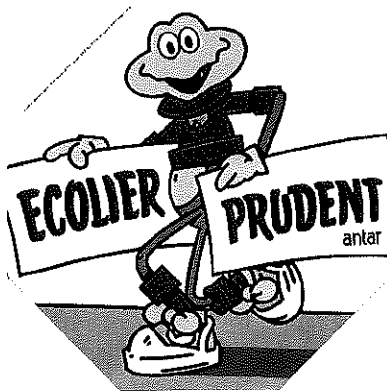
Les petites infos du périscolaire

Les petits rappels

- Vous pouvez nous joindre au **06.86.52.97.40**
- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire, et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces horaires ! Les retards sont désormais facturés.



Projet annuel



Pour cette année scolaire, l'équipe d'animation a choisi d'intégrer un projet proposé par la CDA : « la sécurité aux abords des écoles ». L'objectif de celui-ci est d'apprendre aux enfants à identifier une situation de danger et savoir se mettre en sécurité.

Trouvant ce sujet intéressant, l'équipe d'animation a décidé d'élargir ce projet à la sécurité et au secours de manière plus générale et de faire intervenir sur le temps des TAP (temps d'activité péri éducative) l'UDPS 17 (Union Départementale des Premiers Secours) afin d'offrir aux enfants la possibilité d'apprendre les gestes de premiers secours.

A compter du mardi 10 janvier, les 27 enfants qui ont choisi de s'inscrire à l'activité « secourisme » pourront apprendre les notions de premiers secours. A la fin de cette formation chacun, de nos « petits secouristes », se verra remettre un « diplôme ».

En parallèle, les animatrices de l'accueil périscolaire proposeront des activités ponctuelles sur la sécurité et le secours à travers les jeux, les dessins...

Activités passées et à venir...

Par ailleurs, de septembre à décembre, les enfants de l'école ont pu participer à l'activité roller, hip-hop, mosaïque, kin-ball, sports collectifs, ateliers scientifiques,...

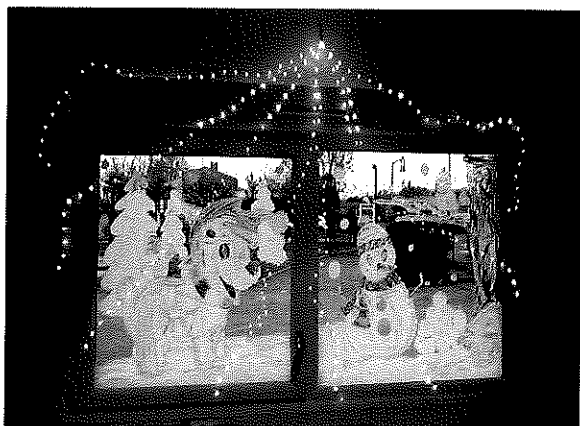
Les enfants découvrent ou redécouvrent des activités menées par des intervenants de qualité.

Pour la période d'avant Noël, les animatrices ainsi que les ATSEM ont proposé des activités manuelles qui ont été très appréciées des enfants.

Ceux-ci ont créé des décorations de Noël avec des objets de récupération telles que des ampoules et des chaussettes usagées mais également des bougeoirs avec des flûtes à champagne et des cartes des vœux.



Certains des objets ont été vendus lors du marché de Noël organisé par l'école de Saint -Vaize, une soirée très agréable à laquelle les enfants de l'accueil périscolaire ont pu participer. En effet lors de ces soirées spéciales, un accueil exceptionnel des enfants est organisé dans l'école organisatrice de l'événement, tout comme pour les fêtes d'école.



peinture de Noël
sur nos fenêtres



A partir de janvier jusqu'à avril les activités proposées seront du théâtre, des échecs, du hip-hop, de la danse orientale, des ateliers de slam et vidéo ainsi que du hand-ball, de la mosaïque, de l'éveil musical, la création d'un jeu de société sur des silhouettes...

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire souhaite une belle et douce année à l'ensemble des enfants et des parents que nous avons le plaisir d'accueillir quotidiennement ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires.



L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire



FOYER RURAL

Le mot de la présidente

Le précédent Bussac Info était « sous presse » lorsque a eu lieu notre Assemblée Générale, fin septembre 2016, en présence de Mr Dourthe, maire, et de Mme Christine Giraud, administratrice à la Fédération Départementale de Charente Maritime. Les présents étaient presque les mêmes que ceux de la réunion des marcheurs (cf : la photo parue p.38 du Bussac Info n° 125).

Le bilan moral, résumant les activités du Foyer Rural sur toute l'année 2015-2016, était adopté à l'unanimité. Puis la parole était donnée aux responsables de chaque activité pour expliquer rapidement leurs projets pour 2016-2017. Ensuite Christian Menaud, trésorier général, ayant remercié le Comité des Fêtes du don accordé à notre association, répondait aux questions concernant le bilan financier, qui fut alors adopté à l'unanimité.

Enfin, le prix des cartes qui seront mises en vente en septembre 2017, a été discuté et fixé à 25 euros et 14 euros.

Les membres du Conseil d'Administration qui étaient sortants ont tous été réélus, et se sont retrouvés le 3 octobre 2016 pour élire le Bureau. Chacun a été reconduit dans ses fonctions avec plaisir.

C'est donc la même équipe qui m'entoure et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.

La présidente,
Janine CASTILLON

Sections et leurs responsables :

BOUGE TON CORPS	Sophie COURBARON	fcourbaron@yahoo.fr 06 29 31 29 17	
CREA BRICO DECO	Brigitte GAILLARD		41 chemin des pins
	Jany QUEYROI	05 46 91 82 04	7 allée de Rochefollet
COLLECTE BOUCHON	Jocelyne JOIGNIER	06 62 25 02 42 05 46 74 67 11	29 chemin de grand village
ECHECS	Alain METEREAU	05 46 74 99 67 07 87 61 62 45	
FOOT	Jean Pascal POITIER	benharfal@live.fr 06 82 20 48 84 05 46 74 60 74	3 allée des chaumes
	Jean Claude RENGEAR	06 70 21 43 83	12 chemin de la sablière
GYMNASTIQUE	Anne NAVARRO	navarro-anne@orange.fr 06 80 08 13 24 05 46 95 02 80	20 chemin du vieux bourg
JEUX DE SOCIETE	Evelyne BOULART	05 46 96 63 56 06 20 67 49 77	Les Deaux
JUMELAGE	Corinne MONGET	corinne-monget@laposte.net 06 63 94 08 63 05 46 93 24 02	28 rte de la Sauzaie FONTCOUBERTE
MARCHE RANDO	Claude MONGNE	randobussac@laposte.net 05 46 96 30 35	6 chemin de la petite fosse Les Deaux
REMISE EN FORME	Françoise PLANET	05 46 74 26 62	
TENNIS	Solange HEQUET	solange-hequet@wanadoo.fr 06 74 08 49 66	115 rte val de Charente
TENNIS DE TABLE	Gérard PASTUREL	gedpastu@yahoo.fr 07 81 46 83 14 05 46 92 22 06	4 chemin des Maillaux

L'assemblée générale du Foyer : 16 juin 2017

ACTIVITES DES SECTIONS



Section Gymnastique

Depuis le mois de septembre notre section accueille ses fidèles adhérentes et de nouvelles.

Le cours du mardi de 19h à 20h est animé par Éric Martinet, nous travaillons le renforcement musculaire, les abdominaux et le gainage. Nous faisons les exercices dans la joie et la bonne humeur quel que soit l'âge des participantes et pour le dernier cours avant les fêtes de fin d'année, nous avons profité d'un bon moment de relaxation de 20 minutes. Chut certaines commencent à s'endormir !!!!!!!!!!!

Le cours du jeudi de 19 h à 20 h remporte un même succès avec le même public tout aussi motivée et dynamique. Nous travaillons plus l'équilibre, la mémoire et les jeux de ballons, cerceaux, balles et autres accessoires.

C'est avec grand plaisir que nous nous retrouvons ces 2 soirs et nous espérons que nous pourrons continuer encore longtemps.

Merci à vous mesdames ! Messieurs vous êtes les bien venus !

La section est heureuse de souhaiter une très bonne année 2017 à tous les Bussacais.

La responsable de la section Anne NAVARRO 06.80.08.13.24

Section : La Boule Bussacaise

Samedi 5 Novembre 2016, environ 180 personnes s'étaient donné rendez-vous à la Salle des Fêtes de Bussac sur Charente pour le loto de la Boule Bussacaise : Il y avait de nombreux lots encore cette année à gagner (Bons d'achat, jambons, filets garnis, etc...). Bravo à tous les gagnants et encore merci à tous ceux qui se sont déplacés mais qui n'ont pas eu la chance de gagner. Pour cela, nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine pour retenter leur chance : samedi 4 novembre 2017.



Vendredi 2 décembre 2016 à 20h30 avait lieu l'assemblée générale de l'association de pétanque de Bussac sur Charente " La Boule Bussacaise". C'est devant plus des 3/4 des licenciés (37 licenciés en 2016) que le Président M James Caillas prononça le

mot de bienvenue et son rapport moral. Il s'en suivit le rapport d'activités par le secrétaire M Poitier Jean Pascal ainsi que le rapport financier par le trésorier M Thomas Bernard.

Bonne saison 2016 dans l'ensemble avec pour la 1ère fois, une participation au championnat des clubs toutes catégories. Expérience à renouveler pour 2017. L'assemblée Générale terminée, le président déclara ouverte l'assemblée générale extraordinaire car l'association devait modifier ses statuts suite à une demande du Comité

Départemental de Pétanque. Après un vote à l'unanimité des membres présents, les statuts furent adoptés. La soirée se termina vers 22h30 autour du pot de l'amitié.



Vous désirez nous rejoindre au sein du club pour jouer à la pétanque et pourquoi ne pas devenir un futur licencié de la Boule Bussacaise, n'hésitez pas à venir nous voir le dimanche matin à partir de 10h au secrétariat (terrain de boules) pour plus de renseignements.

Jean Pascal

Section Tennis de table

Une nouvelle fois le tournoi individuel a été un énorme succès avec la réunion de 7 Foyers ruraux (Ecoyeux, Corme-Ecluse, Cozes, Médis, St Just Luzac, Sablonceaux et Bussac sur Charente). 50 participants se sont rencontrés dans des joutes amicales.



Cette année nous avons décidé avec les différents foyers ruraux, de ne pas faire payer les engagements des 9-12 ans (ceux-ci ont été très actifs car ils ont même improvisé dans l'entrée de la salle des fêtes, une table où le filet était représenté par des vêtements).

Les 9-12 ans étaient 10 et nos Bussacais, Charlotte et Baptiste, se sont comportés honorablement pour leur première compétition. Les Féminines étaient 7 et Géraldine Martin a tenu la dragée haute à toutes ses concurrentes. Déjà expérimentés, les 12-15 ans étaient 9 compétiteurs bien affûtés.

Dans le groupe des 12 adultes moyens, Jacques Grelard s'est distingué (président du FR d'Ecoyeux). Les Elites ont présenté de belles démonstrations. Tous ont reçu pour leur prestation coupes ou médailles et chacun est reparti avec un cadeau bien apprécié.

Nous remercions particulièrement, toutes les sociétés et personnes qui ont offert les cadeaux; notre présidente Janine Castillon; Mr et Mme Menaud avec la nouvelle section Créa Brico (qui nous a confectionné des lots magnifiques), Laurent



David, toutes les personnes qui ont réalisé des gâteaux, mais aussi tous ceux qui ont aidé de près ou de loin à la réussite de cette journée, Jean-Philippe François qui était de retour (qui a gagné les premiers tournois il y a 6 ans déjà).

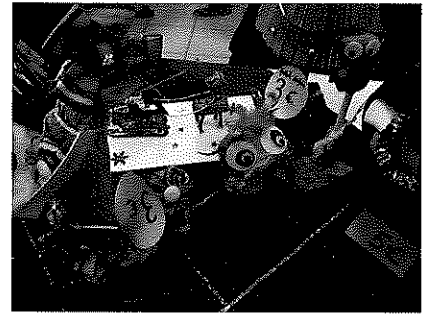
Le staff de notre section: Jean-luc Morin avec une efficacité remarquable; Paul Pimienta et Gérard Pasturel.

Section Créa-Brico



Pour ses deux ans, la section « Créa Brico » se porte bien. Nous continuons nos ouvrages avec bonne humeur, dans une ambiance conviviale le mardi de 14h30 à 18h, salle des associations.

Le marché de l'Avent s'est très bien déroulé, c'est avec plaisir que nous avons accueilli un grand nombre de visiteurs, nous les remercions de s'être déplacés et espérons les revoir pour celui de 2017.



Nous profitons de cet article pour vous rappeler que nous sommes toujours à la recherche de chutes de tissus, de restes de laine, de mercerie et aussi de jeans usagés pour confectionner nos sacs qui ont un vif succès.

Nous organiserons une exposition vente de printemps dans la salle des associations le 20 Mai 2017. Nous vous en reparlerons dans les mois à venir, reprenez déjà cette date !

Toute l'équipe de CREA BRICO vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2017.



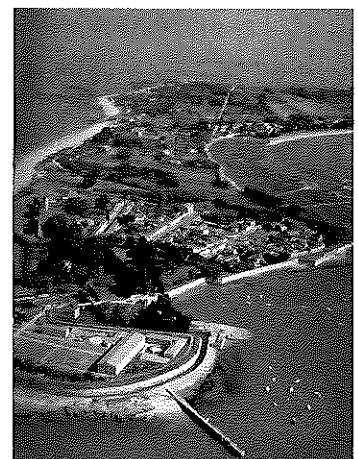
Section Rando

Cap sur l'île d'Aix

Après l'île Madame, dans le cadre de ses sorties trimestrielles, la « section rando » a invité ses adhérents à flâner sur l'île d'Aix le dimanche 16 octobre dernier, un rendez-vous avec la mer, le sable fin, le vent, l'histoire... et le soleil.

Ceux qui n'avaient pas craint de se lever tôt se sont retrouvés à l'embarcadere de Fouras, balayé ce matin là par un vent vivifiant. Le ciel promettait une excellente journée que rien ne devait démentir. Débarqués quelques minutes plus tard au cœur des fortifications, nous avons pénétré dans le bourg historique dessiné par Vauban avant d'attaquer, à pied bien sûr, le tour de l'île.

De ce croissant de terre posé sur la mer, le regard porte loin. Du





chemin côtier, on a pu voir : l'île Madame, l'île d'Oléron, le fort Boyard, le Pertuis d'Antioche, l'île de Ré, La Rochelle, le fort Enet, Fouras et son fort Vauban, l'estuaire de la Charente... Nous avons découvert les différents caractères de l'île. On longe, dans un premier temps, les plages de sable fin, puis côte ouest, on se retrouve face à l'Océan et aux vents dominants. Après la traversée de la forêt, on plonge dans un autre univers, la côte nord a des accents méditerranéens. Le sentier passe près d'anciennes batteries de défense et rappelle la place militaire stratégique qu'occupait l'île d'Aix. On n'y croise pas que Vauban d'ailleurs, ce petit bout de territoire semble avoir été taillé pour accueillir des personnages hors du commun. Le premier d'entre eux, Napoléon qui y séjourna quelques jours avant d'embarquer pour Sainte-Hélène. Un siècle plus tard, le baron Gourgaud tombé amoureux de l'île, transformait la demeure qui accueillit l'empereur en musée napoléonien. De l'autre côté de la rue, il créait un autre musée national, le « musée africain » où trône un dromadaire empaillé qu'enfourcha, dit-on, le Général Bonaparte. Victime des ans mais aussi de la célébrité de son cavalier, la pauvre bête est aujourd'hui toute pelée, certains visiteurs tenant à rapporter avec eux un souvenir de la campagne d'Egypte... les randonneurs de Bussac, quant à eux, n'emportaient que le souvenir d'une merveilleuse journée.

Sylviane Guérif

PERIODE : Janvier à Mars 2017

JOURS	HEURES	LIEUX RDV	RANDONNEES
Lundi 09Jan	14 H	CRAZANNES Parking Aire de la pierre	CIRCUIT DES CARRIERES
Lundi 16 Jan	14 H	NANTILLE Parking Chez Audebert	FANAL D'EBEON ET PLATRIERES
Lundi 23 Jan	14 H	ST SULPICE DE COGNAC Salle des Fêtes	CIRCUIT DES CHAUFFEURS
Lundi 30Jan	14 H	LE DOUHET Parking du Château	LES CHIENS DU DOUHET
Lundi 06 Fév	14 H	ST SAVINIEN La Grenouillette	LE BOIS DES MOINES
Lundi 13 Fév	14 H	BUSSAC /CHTE Les Judets	LES TROIS MOULINS
Lundi 20 Fév	14 H	LES NOUILLERS Place de l' Eglise	BOIS CHARMANT ET LA GRAND BORNE
Lundi 27 Fév	14 H	LOUZAC ST ANDRE Place de l'Ecole	CIRCUIT DES BORDERIES
DIMANCHE 05 MARS LOTO DE LA RANDO			
Lundi 06 Mar	14 H	VARAIZE Place de l'Eglise	CIRCUIT DES BOIS
Lundi 13 Mar	14 H	GRANDJEAN Aire de Loisirs	LES TROIS RUISSEaux
Lundi 20 Mar	14 H	ST VAIZE Parking du Stade	ROCHEFOLLET ET LA COQUERIE
DIMANCHE 26 MARS SORTIE TRIMESTRIELLE INFOS ULTERIEURES			
Lundi 27 Mar	14 H	BURIE Place de la Mairie	LES SEPT FONTAINES NORD

PAS DE RANDONNEURS OCCASIONNELS

penser à : Etre à l'heure Emporter de l'eau Rester groupé

Etre bien chaussé Marcher à droite sur le bitume Ne pas polluer avec les détrit

Section Jumelage BUSSAC/ ORON



Le mot du comité de jumelage Bussac-Oron

Chers amis bussacais,

Le début de la saison automnale a été très très calme, puisque 12 membres seulement se sont retrouvés le dimanche 25 septembre au bois du Chaney pour la broche annuelle. Faute de quantité, la qualité était présente ! Le soleil était aussi de la partie, j'en ai eu un aperçu sur les photos. De plus, tout le monde avait le sourire.

Une soixantaine d'adultes et 15 enfants sont venus à notre 8ème brisolée le 28 octobre. Ils ont pu déguster vingt kilos de marrons rôtis au brisoloir manuel, du jambon cru, de la viande séchée, trois sortes de fromages et des fruits. Les desserts ont été confectionnés par les membres et formaient un superbe buffet.

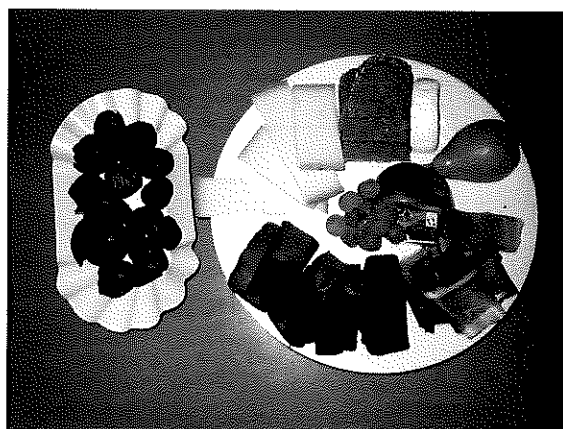
Depuis le 3 octobre, un comité élargi s'est mis au travail pour préparer la venue de nos amis bussacais du 30 juillet au 5 août 2017 lors de la semaine de jumelage en Suisse. Nous nous en réjouissons déjà beaucoup.

Cordiales salutations !

Guy, le président



Françoise et Quentin ; Annie, Claude et Chantal ; Jean Louis au Brisoloir.



BUSSAC-SUR-CHARENTE

La fibre optique bientôt chez tous les administrés

« Cette année est celle du changement. » C'est par ses paroles que Christophe Dourthe, maire de Bussac-sur-Charente, commençait son discours à l'occasion des vœux, mercredi 18 janvier. Notamment, avec les élections présidentielles, mais aussi par le départ de Marie-Claude Allnan qui, après quarante années de bons et loyaux services comme secrétaire de mairie, prendra sa retraite le 1^{er} avril.

Hommage lui a été rendu puis elle a pris la parole pour remercier tous ses collègues, avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à travailler, avec... seulement deux maires en quarante ans. Maria Ferreira, son assistante depuis vingt ans, va donc prendre sa place. Elle sera assistée de Nathalie Lefebvre qui l'accompagnera pendant quelques semaines avec dans le meilleur des cas, une possibilité d'intégration.

Souscrire un opérateur

Fabrice Barusseau, conseiller départemental pour le canton de Chaligny, a été remercié pour son aide dans les dossiers avant que le maire ne fasse un tour d'actualité avec des bonnes nouvelles pour 2017: l'arrivée imminente de la fibre optique chez



De gauche à droite : Fabrice Barusseau, Christophe Dourthe, Marie-Claude Allnan, Maria Ferreira, Nathalie Lefebvre.

PHOTO FRANCIS BEINRY

tous les administrés qui souscriront un contrat auprès d'un opérateur.

Magasin de proximité

Le multiservice, devenu propriété de la commune, qui évoluera avec des travaux de rénovation et d'accessibilité. L'objectif étant de disposer d'un magasin de proximité assurant des prestations supplémentaires et diversifiées.

Le garage automobile qui retrouvera prochainement une activité. Un programme d'assainissement collectif qui se poursuivra et qui évoluera et un nouveau plan local d'urbanisme qui entrera en vigueur à l'issue d'une réflexion conduite par les élus, les services de l'état, le comité citoyen, accompagnée par un cabinet d'études et le service urbanisme de la Communauté d'agglomération.

Après avoir remercié tous les élus et les bénévoles, du Centre social d'action communale (CCAS), du foyer rural, de la bibliothèque qui animent la vie de la commune, la galette a été partagée.

F.B.

DU CÔTÉ DES COMMUNES

Bussac-sur-Charente
Un étang labellisé



Labellisé par le comité d'Association Apicole pour la Pêche et la Protection des Rivières Aquatiques et l'Étangs de France, le site a été sécurisé pour être un lieu patrimonial.

Le maire de Bussac-sur-Charente a été félicité pour la mise en place de cet étang labellisé. Ce site a été sécurisé pour être un lieu patrimonial. Le comité d'Association Apicole pour la Pêche et la Protection des Rivières Aquatiques et l'Étangs de France a été honoré par cette initiative.

rente-Maritime

Lundi 14 novembre 2016 SUD-OUEST

Ils ne font plus leur miel

APICULTURE
La filière doit composer avec les pesticides. La récolte 2016 sera médiocre

DAVID GAUTHIER
david.gauthier@ouest.fr

Un grand vide. Presque tous les apiculteurs du département ont eu ce sentiment ces derniers mois en ouvrant leurs ruches. En lieu et place d'une colonie grouillante, rien. Les insectes ont disparu, comme soufflés par une bourrasque. Mais le coupable, pour la profession, n'a rien de naturel: il s'agit des pesticides.

Le miel français se raréfie. La production de miel français a dégringolé ces dix dernières années. La récolte 2016 s'annonce encore bien pire, si l'on se fie aux projections, en attendant les chiffres officiels de la Fédération nationale de l'apiculture. De 1995 à 2015, les récoltes annuelles ont diminué de moitié, passant de 22 000 à 15 000 tonnes. L'inquiétude a gagné les toutes sphères de l'Etat en même temps que le souci de protéger l'insecte pollinisateur.

Il n'est pas facile de trouver des ruches à Bussac-sur-Charente, cinq sont déjà vidées de leurs abeilles. Les actions sur leur système nerveux. Le président de l'Abecelle saintongeaise a essayé les pâtures à son niveau, dans sa maison à Bussac-sur-Charente. Jean-Louis Renard garde en mémoire, comme un souvenir précieux, les apiculteurs labellisés autour des massifs de fleurs, de thym et de lavande de son jardin.



Sur les 15 ruches que Jean-Louis Renard possède il en est 5 déjà vidées de leurs abeilles.

C'est en 2005. Les années passées, les abeilles respectent à 100% les pesticides. Je me suis rapproché du Syndicat apicole en 2008, pour préserver l'espèce. J'ai commencé avec une modeste ruche, j'ai même pu en acheter 1 ruche de l'industrie pharmaceutique. Il faut alors des informations par ses



nombreuses lectures, ses échanges avec des professionnels et multiplier son cheptel. Jusqu'à atteindre 77 ruches en 2014, posées en lisière d'un bois.

« Pas loin de la catastrophe » L'hiver qui suit est meurtrier. L'apiculteur amateur observe, impuissant, la disparition de ses abeilles. Il perd 22 ruches. « J'étais désespéré, soupiré-il, je pensais que l'environnement était bon et sain, avec une diversité de coléoptères, il m'a étonné

EN CHIFFRES

- 700** apiculteurs exercent en Charente-Maritime, pour plus de 27 000 ruches exploitées.
- 15 000** tonnes de miel ont été produites en France en 2015. C'était deux fois plus il y a dix ans. Les projections pour 2016 tablent sur 7 à 8 000 tonnes.
- 8%** de la production française est distribuée en grandes surfaces.
- 35%** d'augmentation des importations de miel de 2010 à 2014. Sur ces 34 500 tonnes, 9 200 viennent d'Espagne, 4 250 de Chine.
- 5 à 6** mois, c'est la durée de vie d'une abeille d'hiver, période où elle ne vole pas. Une abeille chagrinée est une abeille perdue. D'où l'impact irréversible tributé aux pesticides, encore présents en fin d'hiver dans le pollen.

daient sur la même tanière, samedi matin à la Chambre d'agriculture de Saintes, pour la réunion du Syndicat apicole. On n'est pas loin de la catastrophe. Le président de la filière en Charente-Maritime, Christian Graudet, en commentant les derniers chiffres de la filière (lire par ailleurs).

Déclic, apiculteur depuis trente ans au Gât (près de Saintes), est assis au premier rang. Il se tient le menton et ne rate rien du discours de

Charente-Mar

SUD-OUEST Lundi 14 novembre 2016

MENAUD CHRISTIAN

Agence Prestige Immobilier
13, rue St Pierre
17100 SAINTES
06 37 75 14 72

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation,
débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

TC MOTORS

Réparation entretien
moto - quad - scooter
matériel espaces verts
75b chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

**ASSISTANCE DE VIE
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage,
démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

**FOREVER LIVING.RF
la santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
lucettepage48@gmail.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands champs
06 81 72 25 74

emplacement libre

INFIRMIERE

Patricia MARKO-LOSSON
Soins à domicile et sur RDV au
cabinet 1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des chagnauds
05 46 93 07 74

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'Etat
sur rendez-vous et à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

**PONEY CLUB
LE FER A CHEVAL**

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

**THERAPIES BREVES
COACHING**

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et
gestion du stress, consultations
individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

